

Création d'une antenne Musiques et Danses actuelles dans une zone sensible

- L'excellence culturelle pour tous -

Alfortville – Val de Marne – 94140





Création d'une antenne Musiques et Danses actuelles dans une zone sensible

- L'excellence culturelle pour tous -

Alfortville – Val de Marne - 94140

CHASTAGNOL Camille
Stage de découverte
DA3 – 2012

Tutrice : Catherine SAVOUREY

Avertissements

Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.

Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.

Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

Remerciements

Je tiens à remercier les personnes suivantes qui, grâce à leur aide et le temps qu'elles m'ont accordée, ont permis à ce travail de se faire dans de bonnes conditions.

Camille CHASTAGNOL

Catherine SAVOUREY,	Tutrice de projet individuel
Yves RUSCHER,	Directeur du Conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville
Erwan REVEILLANT,	Chef de projet « <i>Mission suivi du Projet renouvellement urbain</i> » à la Mairie d'Alfortville
Elisabeth AUDOUY,	Chef de projet - Direction de l'Aménagement et du Développement à l'A.F.T.R.P
Laurent STACHNICK,	Metteur en scène de la Compagnie de théâtre du Lophophore,
Jean-Lucas DIAZ,	Directeur Général de Logial OPH
Benoît FEILDEL,	Professeur de Polytech'Tours
Gratien LAWIN,	Président de l'association Culture DJ's
Célia OPRESCO,	Animatrice coordinatrice à l'Espace culturel Jean Macé

Sommaire

Avertissements.....	5
Remerciements	6
Préambule.....	11
Introduction	12
I. Alfortville.....	14
A. Une commune de première couronne au Sud-Est de Paris.....	14
B. De la commune inhabitée à la commune urbanisée	17
C. La proximité de la Seine et de la Marne.....	18
D. Des équipements et services culturels variés situés principalement dans le Nord de la commune.....	19
1. Le pôle culturel d'Alfortville.....	19
2. Le conservatoire à rayonnement intercommunal	20
3. Les espaces culturels municipaux	21
4. Le Centre National de la Création musicale « La Muse en Circuit »	21
5. La salle de répétition de l'Orchestre National d'Ile-de-France.....	21
6. Le Théâtre Studio	21
7. Les associations.....	21
E. Une explosion démographique depuis 1999:.....	23
F. Une population défavorisée.....	24
G. Des disparités entre le Nord et le Sud	25
II. Le quartier Chanteraine au cœur de la Z.U.S d'Alfortville	29

A.	La Z.U.S des Quartiers Sud.....	29
1.	Définition d'une Zone Urbaine Sensible et Zone de Redynamisation Urbaine	29
2.	La Z.U.S des Quartiers Sud : un territoire enclavé	30
3.	Un territoire à l'attractivité dégradée, une population en situation précaire.....	34
4.	Des équipements diversifiés mais vétustes	35
5.	Approche sensible : les Quartiers Sud, territoire relégué et discriminé	36
B.	Dynamique et opérations en cours : le Projet de Rénovation Urbaine	36
1.	Le désenclavement du Grand Ensemble	38
2.	La valorisation des espaces extérieurs de Saint-Pierre/Toulon	39
3.	Le Pôle Langevin.....	40
C.	Chantereine : quartier social enclavé en mutation.....	40
1.	Présentation du site de Chantereine.....	40
2.	Des équipements de proximité inadaptés.....	42
3.	Le groupe Jardins	44
4.	Le groupe immobilier des Alouettes	46
5.	Les transformations engendrées par l'ANRU.....	48
III.	Diagnostic ciblé : le Conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville face à de nouveaux besoins	55
A.	L'offre du territoire en musiques et danses actuelles	55
1.	Le Conservatoire d'Alfortville	55
2.	Les Conservatoires des communes limitrophes.....	58
3.	L'association C.R.E.A.....	59
B.	La demande culturelle croissante	60
1.	La diffusion des pratiques culturelles en France.....	60

2.	L'évolution des pratiques culturelles à l'ère du numérique	61
3.	Les pratiques culturelles des jeunes : la culture hip-hop en expansion	62
4.	Les pratiques culturelles dans les quartiers défavorisés : l'exemple significatif du quartier Chantereine	63
C.	Analyse ciblée des élèves fréquentant le Conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville	65
1.	Des élèves majoritairement jeunes.....	65
2.	La répartition géographique inégale des élèves du Conservatoire.....	66
D.	Deux exemples d'écoles proposant un concept original et actuel en Ile-de-France	67
1.	Juste Debout School, un nouveau concept aux portes de Paris	67
2.	Le Conservatoire de Grigny (Essonne) : l'intégration réussie des musiques et danses actuelles.....	68
IV.	Enjeux et contextualisation : l'accès à l'excellence culturelle pour tous et la mise en valeur du quartier Chantereine au cœur du projet	71
A.	Un accès à l'excellence sous toutes ses formes plébiscité à différentes échelles.....	71
1.	L'accès à la culture et la lutte contre les exclusions : des préoccupations nationales.....	71
2.	Politique régionale de soutien aux pratiques artistiques actuelles en Ile de France	73
3.	Le Conseil général du Val de Marne soutient la création et les projets de danses et musiques actuelles	73
4.	Des aides de l'agglomération de la Plaine Centrale	74
B.	Les enjeux pour Alfortville.....	75
V.	Propositions d'aménagement	80
A.	Un terrain à la croisée des chemins.....	80
1.	Une centralité physique dans Chantereine	80
2.	Les accès au site du nouvel équipement	82
B.	Les aménagements intérieurs	84
1.	Le rez-de-chaussée affecté à la danse	84
2.	Le 1er étage affecté aux pratiques musicales actuelles	86

C. Le devenir des locaux libérés.....	96
D. Le déroulement des opérations.....	96
E. La programmation du nouvel équipement	98
1. La Programmation culturelle	98
2. Une nouvelle politique tarifaire	98
3. L'obtention du statut de Conservatoire agréé par le Ministère de la Culture.....	98
4. La promotion auprès des écoles et des associations culturelles d'Alfortville	99
Conclusion.....	101
Bibliographie	102
Index des sigles.....	105
Index des Photos	106
Index des Figures.....	107
Index des Cartes	108
Table des matières.....	109
Résumé	111

Préambule

« J'entends dire parfois que le ministère de la culture, en poursuivant cet objectif de démocratisation, deviendrait une sorte d'animateur social, de médecin d'urgence de la fracture sociale, plus préoccupé de divertissements, que de culture et de création. Cette idée est fallacieuse : il s'agit bien au contraire de démontrer que le service public de la culture a un sens. Ce sens réside justement dans la rencontre entre le public et la création, dans le fait qu'en permettant à tous de disposer des clés de compréhension et des possibilités matérielles de découvrir une œuvre, on favorise la création plutôt qu'on ne la dégrade, on permet à chacun d'accéder à une compréhension du monde plus large, plus riche, plus libre. La démocratisation de la culture, la recherche de sa plus grande diffusion n'impliquent absolument pas que le ministère de la culture remette en cause son exigence d'excellence : tout au contraire, c'est par la qualité de l'offre culturelle que nous pouvons attirer, faire comprendre, partager, convaincre. »

Catherine Trautmann : Discours de présentation du budget 1998 du ministère de la culture.

A l'Assemblée Nationale – Paris le 12 nov. 1997

Introduction

Depuis les années soixante, la culture est devenue « *à la fois l'aspiration légitime du plus humble d'entre nous et un instrument actuel pour le développement social et économique de nos cités* » (Lucchini, 2002). Les politiques culturelles gagnent donc en importance et en qualité à partir de cette époque : à l'échelle nationale tout d'abord, puis de plus en plus à l'échelle communale depuis les années soixante-dix.

La volonté de démocratisation culturelle, c'est-à-dire d'amener les populations habituellement écartées physiquement ou socialement, vers les pôles culturels est une démarche complémentaire de celle qui consiste à faire venir la culture dans les quartiers. L'implantation d'équipements culturels de proximité au sein des territoires de même que le travail vers développement de nouvelles formes d'expression artistique et culturelles tendent à rapprocher les « *gens* » et la « *culture* ».

Alfortville, commune de banlieue du Val de Marne en région Île-de-France est située en première couronne de l'agglomération parisienne. Caractérisée par une population très hétérogène socialement, l'enjeu de l'accès à la culture pour tous sur le territoire est, dans un contexte de redynamisation urbaine, un outil de valorisation de ses quartiers sensibles et défavorisés du Sud. Cosignataire (avec Créteil, Bonneuil-sur-Marne et Limeil-Brévannes) d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.CS), la commune a défini comme objectif à atteindre la réduction des inégalités urbaines et sociale en favorisant notamment accès à la culture des populations des quartiers prioritaires, ainsi que certaines formes d'expression culturelle.

Le projet ci-après, la construction d'un nouvel équipement culturel dans le quartier Chantereine à la fois innovant et adapté, pourrait constituer un élément de réponse à l'atteinte de ces objectifs.

Ce dossier présentera dans un premier temps la commune d'Alfortville, puis le quartier Chantereine situé au cœur de la Z.U.S, abordera un diagnostic ciblé sur le Conservatoire à rayonnement intercommunal, avant de finalement en venir aux propositions d'aménagement.

ALFORTVILLE

I. Alfortville

A. Une commune de première couronne au Sud-Est de Paris

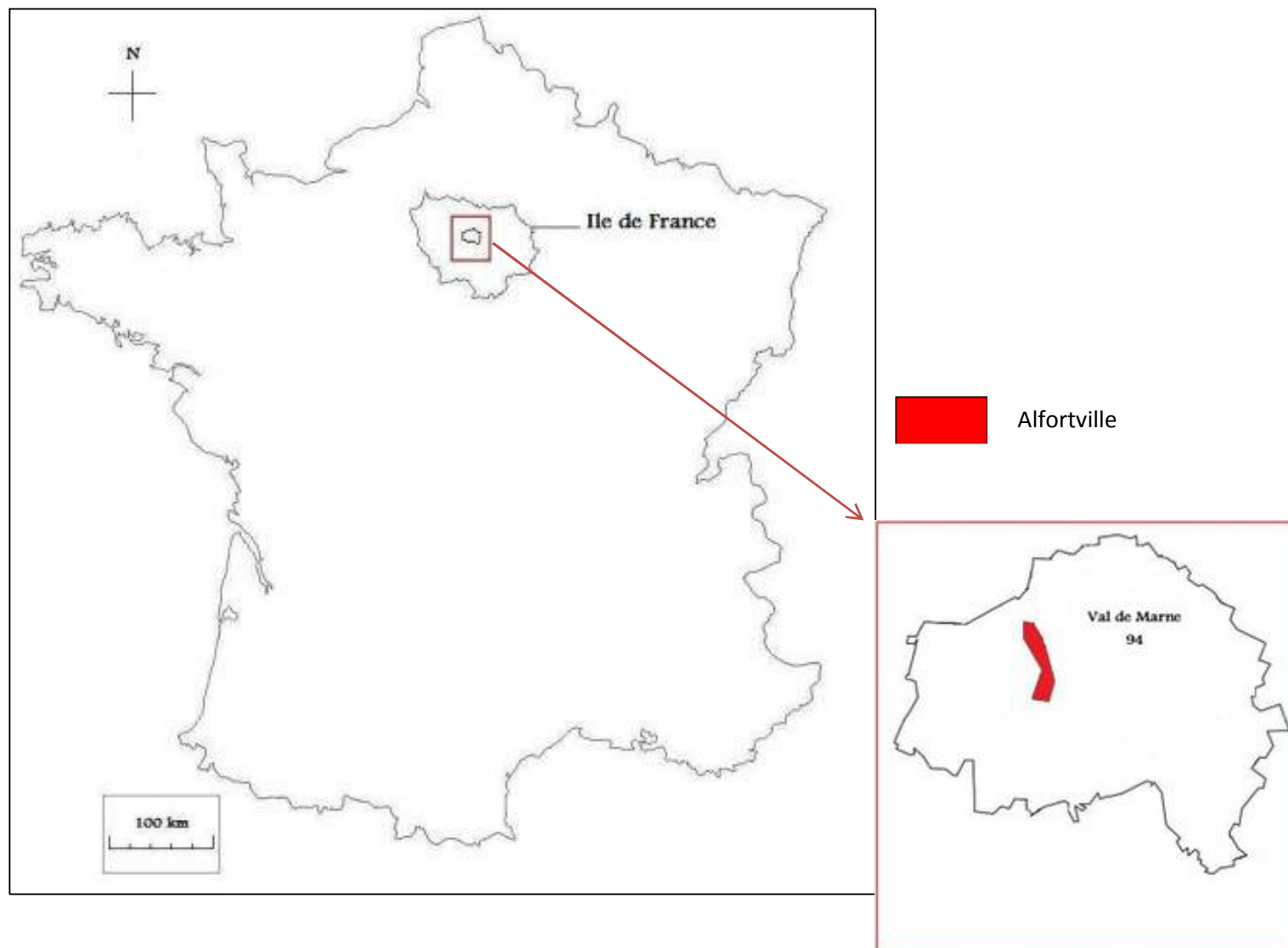
Alfortville est une commune française située dans le département du Val-de-Marne, en région Ile-de-France. La commune s'étend sur 367 hectares et compte 44 728 habitants depuis le dernier recensement INSEE datant de 2008.

En première couronne de l'agglomération parisienne, elle est délimitée par la Marne au Nord, la voie-ferrée Paris-Lyon à l'est qui la sépare de Maisons-Alfort, l'A86 au Sud qui la sépare de Choisy-le-Roi et Créteil et la Seine à l'Ouest qui la sépare de Vitry-sur-Seine. Alfortville se situe donc au confluent de la Seine et de la Marne au Sud-Est de Paris et profite de la proximité de la capitale parisienne. En tant que commune membre de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne composée d'Alfortville, Créteil et Limail-Brévannes, Alfortville bénéficie d'une position stratégique à l'intersection de pôles d'influence économiques et urbains relevant de plusieurs territoires mais pâtit également d'une image négative de banlieue défavorisée.

A 3 km des portes de Paris, elle est commodément accessible grâce à un réseau de transports diversifié : deux autoroutes à proximité (A4 et A86), routes départementales desservant l'ensemble de l'aire urbaine (D19, D38 et D48) et transports en commun développés. Paris compte 5 lignes de RER dont le RER D qui dessert Alfortville aux arrêts « Maisons-Alfort Alfortville » et « Le Vert de Maisons ». La ligne du métro 8 passant par Maisons-Alfort se situe également à proximité des quartiers Nord d'Alfortville. Alfortville sera également desservie par la ligne du Grand Paris Express dont les travaux débuteront dès 2017. Dans un contexte de développement durable de diminution des émissions de CO₂, la commune a adhéré au programme Autolib' et propose dès aujourd'hui une espace mettant à disposition des voitures 100% électriques en libre-service. Sept autres stations seront mises en fonctionnement prochainement.

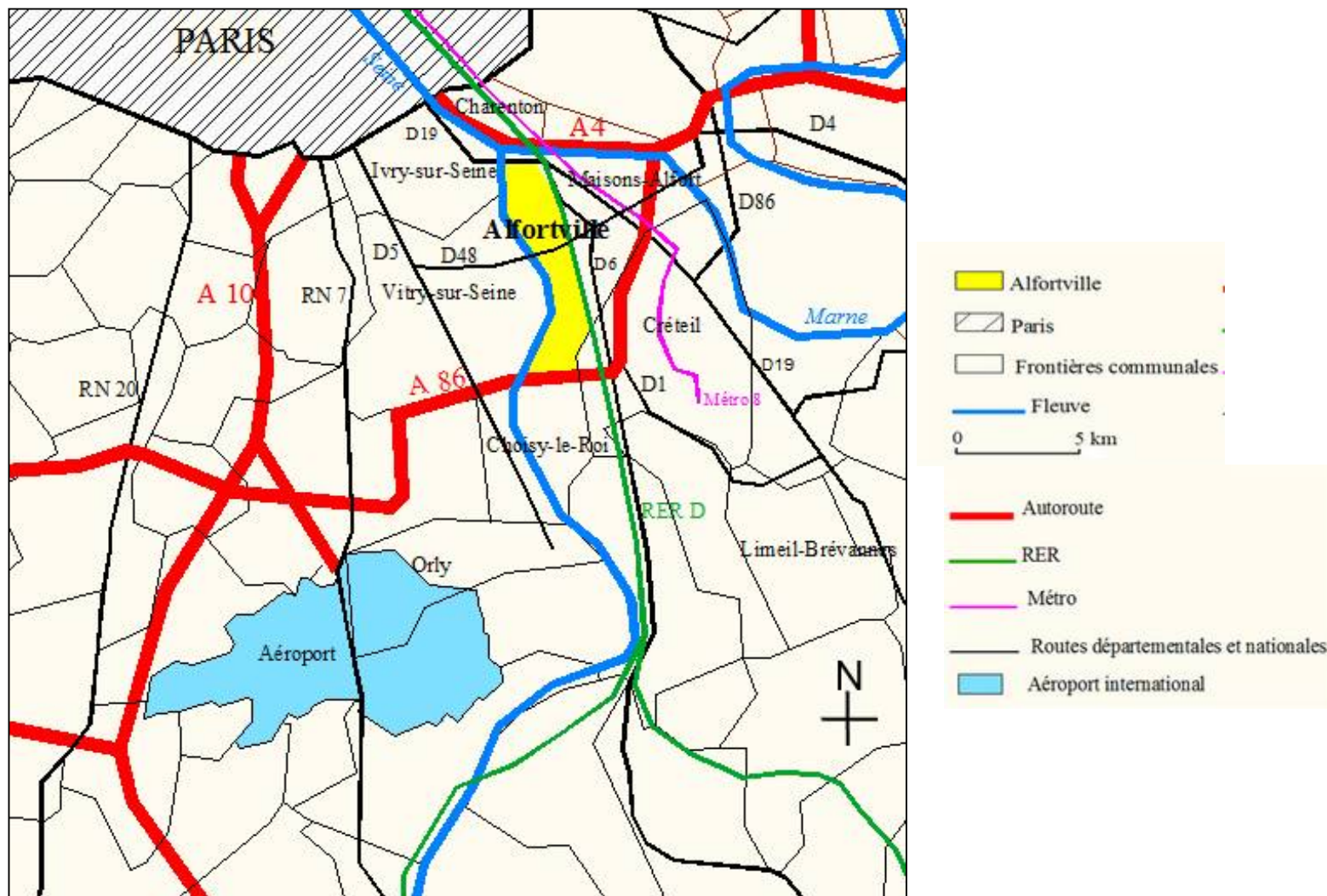
Carte 1 : Localisation de la commune d'Alfortville – Val de Marne (94)

Fond de carte : cartesfrance.fr - Réalisation : C. Chastagnol



Carte 2 : Localisation de la commune d'Alfortville – Val de Marne (94)

Fond de carte : cartesfrance.fr - Réalisation : C. Chastagnol



B. De la commune inhabitée à la commune urbanisée

Jusqu'au début du XIXème siècle, Alfortville reste quasiment inhabitée et aucune trace d'habitat n'est connue avant l'ère industrielle. La ville connaît alors une croissance rapide, passant de 6.603 habitants en 1886 à 30.078 en 1936, puis se stabilise autour de 36.000 habitants dans le milieu des années 1970. D'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'ailleurs, de nombreux migrants sont accueillis par la ville riche de cette grande diversité. La devise de la commune est en effet « A Alfortville, on aime vivre ensemble ». Le développement rapide d'après-guerre entraîne une densification du Nord de la ville et l'urbanisation du Sud agricole avec la construction de grands ensembles. Sous forme de barres et de tours (jusqu'à R+22), la morphologie de ces constructions rompt avec le passé.

Comme la majorité des communes de première couronne qui l'entourent, Alfortville a subi une forte urbanisation et est marquée par la construction de grands ensembles caractéristiques des années 50-70. Les logements d'Alfortville sont en majorité des résidences principales, les résidences secondaires sont quasiment absentes sur la commune. La plupart des logements reste ainsi des résidences collectives : 68,9% des Alfortvillais sont locataires dont 41,9% louent un logement HLM en 2008.

Photo 1 : Vue d'Alfortville (années 70)

Source : Archives Logial OPH



C. La proximité de la Seine et de la Marne

Situé au confluent de la Seine et de la Marne, Alfortville s'adosse à ces cours naturels et bénéficie d'une relation particulière avec les deux fleuves. Les potentialités de cette localisation ont su être exploitées avec notamment plusieurs ports, le square du Terre-plein de l'Ecluse ou le pôle d'activités "Chinagora". Mais cette position possède aussi des limites à potentialiser :

- une frontière physique limitante avec de multiples franchissements et ponts, la ville est enclavée, cernée également par les infrastructures routières ou ferrées.
- le risque d'inondation par débordement de la Seine et de la Marne. Alfortville est entièrement inondable, la crue centennale de 1910 ayant entraînée des hauteurs de submersion entre 0,5 et 1 mètre.

Les constructions d'habitation et d'activité situées près de l'écluse, sont classées « Défense ». Elles sont protégées et interdites au public.

Carte 3 : La Seine et la Marne par rapport à Alfortville

Source : IGN - Réalisation : C. Chastagnol

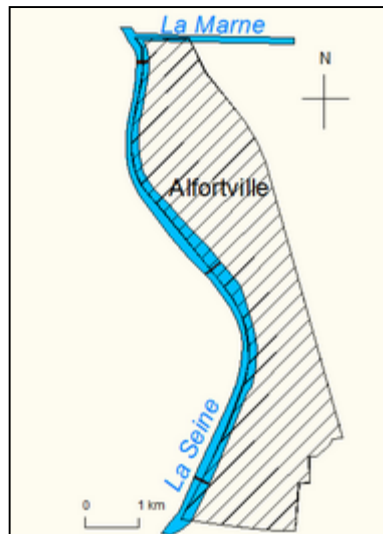


Photo 2 : Photographie de la crue centennale de 1910 à Alfortville

Source : Archives de la Mairie d'Alfortville



D. Des équipements et services culturels variés situés principalement dans le Nord de la commune

A seulement 11 minutes du centre de Paris en RER D la commune d'Alfortville dispose de l'accès aux très nombreux équipements culturels et événements de la capitale. Les propositions culturelles se font à l'échelle du Grand Paris toutefois, Alfortville a la volonté de d'offrir des activités culturelles diversifiées afin de satisfaire un large public.

Les équipements culturels municipaux mis à la disposition des habitants sont les suivants :

1. Le pôle culturel d'Alfortville

Le pôle culturel d'Alfortville a été inauguré en 2007. On y trouve une Médiathèque Centrale offrant des espaces fonctionnels pour un public varié avec notamment une salle d'animation, un espace multimédia, une salle de travail en groupe, un espace actualité (presse, tables de lectures). Un travail d'animation est proposé avec un programme diversifié. La salle de spectacle a une capacité d'accueil de 410 places, elle dispose d'une large scène et d'équipements modernes. Enfin, la salle de convivialité s'étend sur une surface de 2400 m². Elle accueille notamment des festivals comme le festival « Jazz for Ville » qui rassemble de nombreuses personnalités de jazz ou encore le Festival des Ecritures.

Photo 3 : Le pôle culturel d'Alfortville

Source : site internet du Pôle Culturel



2. Le conservatoire à rayonnement intercommunal

Le conservatoire d'Alfortville accueille environ 675 élèves. Géré par la Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale, le Conservatoire participe à une mission de diffusion, de sensibilisation et d'enseignement de la pratique musicale. L'établissement dispense des cours d'instruments à cordes, vents, cuivres, claviers et percussions, propose des pratiques d'ensemble et de nombreuses manifestations et animations musicales.

Photo 4 : Conservatoire à rayonnement intercommunal

Auteur : C. Chastagnol



De plus, des classes à horaires aménagés musique C.H.A.M, disponibles pour tous les jeunes Alfortvillais se déroulent dans l'école primaire Montaigne et au Collège Paul Langevin, école et collège situés dans la Z.U.S d'Alfortville. Ce cursus atypique permet aux enfants de suivre un programme scolaire normal avec un enseignement musical théorique et pratique approfondies afin de favoriser un épanouissement personnel.

Le Conservatoire d'Alfortville contribue également au projet D.E.M.O.S (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à Vocation Sociale) en mettant à disposition ses locaux et professeurs. Ce projet, développé par le Conseil de la création artistique et coordonné par l'Association de prévention du site de la Villette (A.P.S.V), offre la possibilité à 450 enfants de 7 à 12 ans issus de banlieues parisiennes défavorisées découvrir la pratique musicale et de participer à un orchestre dans les Conservatoires engagés.

3. Les espaces culturels municipaux

Trois espaces culturels sont mis à disposition des Alfortvillais : l'espace culturel « 148 » destiné à accueillir des expositions et des concerts, le marché du Dahomey consacré à la danse et l'espace culturel « Les bords de Seine » hébergeant des associations culturelles.

On trouve également sur la commune d'Alfortville des équipements privés dédiés à la culture.

4. Le Centre National de la Création musicale « La Muse en Circuit »

Créé en 1982, le C.N.C.M est dédié aux musiques contemporaines électroacoustiques, mixtes ou instrumentales. Ses studios accueillent des compositeurs et instrumentistes et des artistes qui s'intéressent à la musique liée aux technologies (spectacle vivant, installations, performances...).

5. La salle de répétition de l'Orchestre National d'Ile-de-France

En plein centre d'Alfortville, la salle de répétition de l'Orchestre National d'Ile-de-France accueille une formation orchestrale de rayonnement national et international. L'orchestre est notamment engagé dans une démarche en faveur du jeune public alfortvillais (ateliers, rendez-vous avec les artistes, concerts éducatifs et spectacles musicaux).

6. Le Théâtre Studio

Ancien entrepôt de vin transformé en théâtre en 1997, le Théâtre Studio produit ou coproduit des artistes contemporains vivants. Le Théâtre-Studio s'implique dans la vie de la commune en menant de nombreuses actions comme des ateliers de théâtre dans les écoles et collèges.

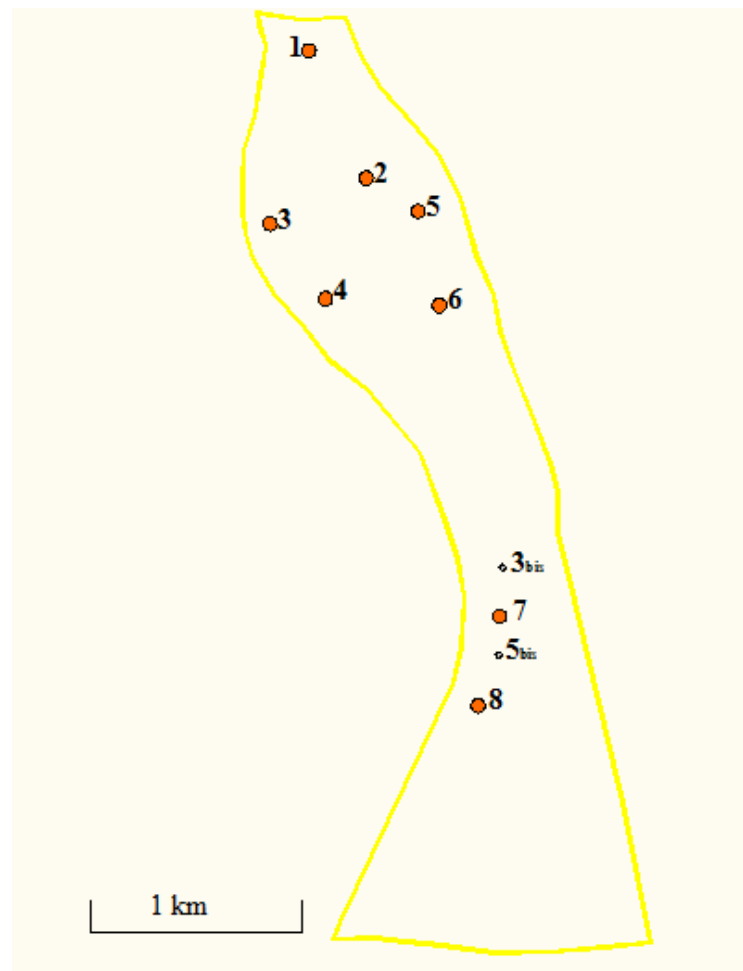
7. Les associations

On dénombre 61 associations ouvertes aux Alfortvillais dont de nombreuses associations culturelles. Les plus importantes sont le C.R.E.A, Centre de Rencontres et d'Expression Artistique, disposant de deux établissements et proposant plus de 54 activités et la M.C.A, Maison de la Culture Arménienne, structure qui promeut et diffuse la culture arménienne.

On peut remarquer sur la carte de localisation de l'offre culturelle à Alfortville que les principaux équipements se situent au Nord de la commune.

Carte 4 : Localisation des équipements culturels à Alfortville

Source : Mairie d'Alfortville – Réalisation : C. Chastagnol



- | | |
|-------|--|
| 1. | La Muse en Circuit – Le théâtre Studio |
| 2. | Espace culturel « Le 148 » |
| 3. | C.R.E.A |
| 3bis. | C.R.E.A Annexe |
| 4. | Orchestre National d'Ile de France |
| 5. | Pôle culturel- Médiathèque |
| 5bis. | Médiathèque Annexe |
| 6. | Espace culturel « Le Marché du Dahomey » |
| 7. | Conservatoire de Musique |
| 8. | Espace culturel « Les Bords de Seine |

E. Une explosion démographique depuis 1999:

Alfortville est la 10ème ville la plus peuplée du Val de Marne comptant 47 communes. Alfortville connaît depuis plusieurs années une forte augmentation de sa population. Après une période de stabilité de 1968 à 1999 autour 36 000 personnes, la population connaît une évolution soutenue depuis 1999 et on atteint 44 728 personnes en 2009. Portée par un solde migratoire positif (+1,1%/an) et une nette reprise du solde migratoire (+1,3%/an), Alfortville est également caractérisée par une forte augmentation de la part des moins de 20 ans depuis 1999 (indice de jeunesse de 1,7 en 2006, contre 1,4 en 1999). La densité moyenne de la commune a augmenté d'environ 28% entre 1968 et 2008.

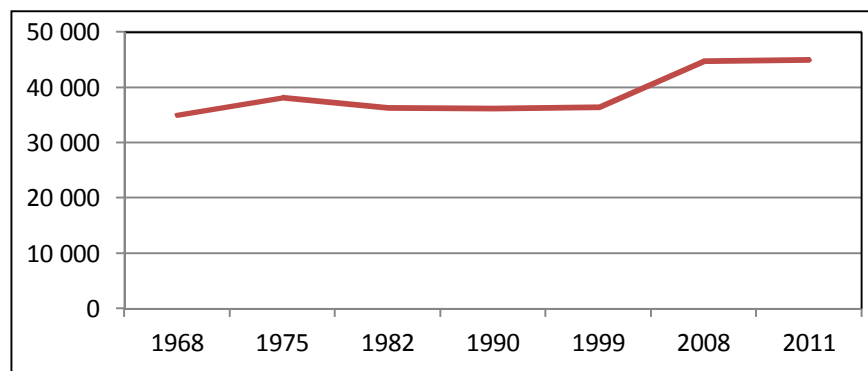
Figure 1 : Tableau retraçant l'évolution de la population et de la densité moyenne à Alfortville

Source : INSEE - Réalisation - C. Chastagnol

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Population	35 023	38 057	36 231	36 119	36 319	44 728
Densité moyenne (hab/km²)	9 543,10	10 369,80	9 872,20	9 841,70	9 896,20	12 187,50

Figure 2 : Evolution du nombre d'habitants à Alfortville depuis 1968

Source : INSEE - Réalisation ; C. Chastagnol



En comparaison avec le département du Val de Marne qui constitue la zone de référence, on observe une croissance très soutenue sur la période 1999-2008 de 24% pour Alfortville contre 7% pour le département du Val de Marne.

Cette croissance démographique est due au renouvellement du tissu urbain qui est entamé dès les années 1990 par des opérations d'aménagement, accompagnées d'investissements privés. Les effets de cette régénération de l'habitat se traduisent par un accroissement d'environ 3000 résidences principales entre 1999 et 2008. En effet, en 1999, on compte 2 321 maisons et 14 873 appartements contre 2 594 maisons et 17 631 en 2008. Toutefois, on note que 30% de cette évolution est également la conséquence de l'occupation de logements précédemment vacants.

F. Une population défavorisée

La population alfortvillaise est assez précarisée. Le taux de chômage au sens du recensement des 15-64 ans en 2008 à Alfortville est de 12,5% contre 8% en France Métropolitaine à la même période. Parmi les actifs, on compte 14% de salariés précaires.

La commune d'Alfortville est caractérisée par une population active de 75,7% en 2008 avec une majorité d'employés (29,3%), de professions intermédiaires (26,1%) et d'ouvriers (22,1%). Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2008 est de 20 242 € contre 26 615 € dans le département du Val de Marne avec seulement 55,5% des Foyers fiscaux imposables contre 62,3% dans le Val de Marne.

D'autre part, Alfortville possède une partie de son territoire classée en Zone Urbaine Sensible et Zone de Redynamisation Urbaine dans le groupe A des Z.U.S franciliennes par l'INSEE, c'est-à-dire les Z.U.S les plus en difficultés qui comprend notamment la cité des 4000 à la Courneuve.

G. Des disparités entre le Nord et le Sud

La commune d'Alfortville est divisée en deux grandes zones : le Nord et le Sud.

D'une part la configuration des quartiers Sud diffère du secteur Nord et du Centre. Elle offre au Sud un tissu plus hétérogène avec des formes urbaines architecturales caractéristiques de l'habitat collectif social des années 60-70 (jusqu'à R+22) et des espaces en mutation classés à la fois Zone Urbaine Sensible (Z.U.S) et Zone de Redynamisation Urbaine (Z.R.U). Ces territoires infra-urbains sont déterminés par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville et bénéficiant de dispositifs d'ordre fiscal et social qui visent à répondre à des difficultés rencontrées dans ces quartiers (définition INSEE).



Carte 5 : Morphologie de l'habitat à Alfortville en 2007

Source : P.L.U d'Alfortville



D'autre part, la distinction morphologique entre le nord et du sud de la ville se fait également à travers le rôle de la voirie.

Au nord de la ville, les constructions riveraines sont desservies par les réseaux, l'espace est structuré en îlots par des voies de desserte. Au sud de la ville, les voies ont un rôle et un rapport différent avec les espaces bâtis. Les urbanistes modernistes des années 50-70 ont défini des voies ceinturant l'espace en secteurs (ici le Grand Ensemble, Chantereine, le secteur d'équipements, les Zones d'activités...) au sein desquels des voies internes desservent les bâtiments. L'enjeu principal consiste donc de transformer les voies de transit et les rues en espaces publics de qualité.

Figure 3 : La rue dessert les bâtiments

Source : P.L.U d'Alfortville

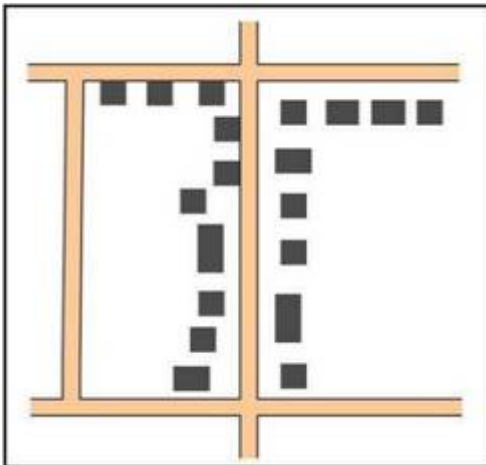
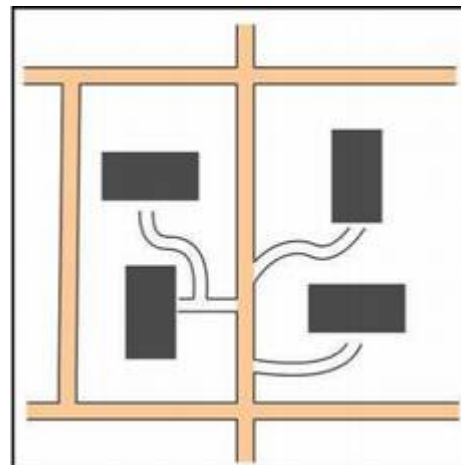


Figure 4 : Des voies internes mènent aux bâtiments

Source : P.L.U d'Alfortville



Conclusion : Alfortville est ainsi une commune en première couronne de l'agglomération parisienne qui présente les caractéristiques de commune de banlieue défavorisée. Compte-tenu de sa situation géographique, Alfortville a l'avantage de bénéficier des nombreux équipements culturels de la capitale. Cependant, la commune se doit de proposer des équipements de proximité et de qualité à tous ses habitants.

LE QUARTIER CHANTEREINE

II. Le quartier Chanteraine au cœur de la Z.U.S d'Alfortville

A. La Z.U.S des Quartiers Sud

1. Définition d'une Zone Urbaine Sensible et Zone de Redynamisation Urbaine

Les zones urbaines sensibles (Z.U.S) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Selon la Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire : « Les zones urbaines sensibles sont caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. ». On compte 751 zones urbaines sensibles regroupant 4,4 millions d'habitants en 2006.

La loi du 14 novembre 1996 du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention : les zones urbaines sensibles (Z.U.S), les zones de redynamisation urbaine (Z.R.U), les zones franches urbaines (Z.F.U)..

Selon la loi du 4 février 1995 : « Les zones de redynamisation urbaine [...] confrontées à des difficultés particulières, appréciées en fonction de leur situation dans l'agglomération, de leurs caractéristiques économiques et commerciales et d'un indice synthétique. Celui-ci est établi [...] en tenant compte du nombre d'habitants du quartier, du taux de chômage, de la proportion de jeunes de moins de vingt-cinq ans, de la proportion des personnes sorties du système scolaire sans diplôme et du potentiel fiscal des communes intéressées». On compte 416 zones de rénovation urbaine totalisant 2,9 millions d'habitants en 2006

2. La Z.U.S des Quartiers Sud : un territoire enclavé

Les quartiers sud d'Alfortville, excentrés au sud de la ville, sont enclavés entre la Seine et la voie ferrée (réseau Paris-Lyon-Marseille), leur isolement est également dû à la configuration en longueur d'Alfortville. Le territoire possède un double classement de Zone Urbaine Sensible (Z.U.S) et Zone de Redynamisation urbaine (Z.R.U).

La Z.U.S est composée de quatre quartiers : Chanteraine, Le Grand Ensemble, Saint-Pierre Toulon et le Pôle Langevin.

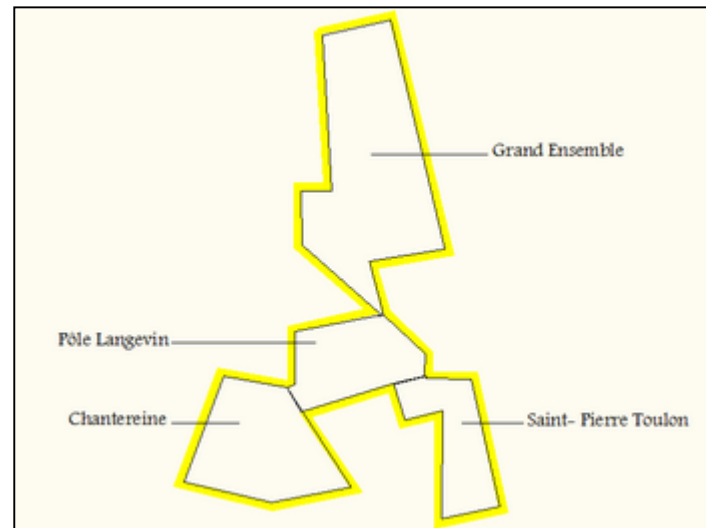
Carte 6 : Vue aérienne de la Z.U.S des quartiers Sud

Source : I.G.N - Réalisation : C. Chastagnol



Figure 5 : Les quatre quartiers de la Z.U.S Quartiers Sud

Réalisation : C. Chastagnol



Avec 9130 habitants en 2009, 3600 logements répartis sur une surface de 41 hectares, la Z.U.S des quartiers sud d'Alfortville concentre 25% de la population, 20% du parc du logement sur 15% du territoire communal. Les logements de la Z.U.S d'Alfortville ont des formes urbaines architecturales caractéristiques de l'urbanisme de barres et de tours de l'habitat collectif social des années 1970 : 94% du parc de logement a été construit entre 1949 et 1984.

La morphologie urbaine caractérisée par les immeubles de grande hauteur n'est pas cohérente avec les îlots pavillonnaires qui l'entourent.



Photo 5 : Vue du quartier Chanteraine de la rive droite de la Seine

Auteur : C. Chastagnol

Photo 6 : La rue de Dijon caractérisée par son tissu pavillonnaire

Auteur : C. Chastagnol



Malgré la présence d'une gare RER D reliant la Z.U.S en 11 minutes au centre de Paris, le territoire présente des dysfonctionnements en matière de transports :

- une seule ligne de bus (ligne 103) assure la liaison avec le centre d'Alfortville,
- la liaison avec les communes avoisinantes hormis la liaison avec Choisy-le-Roi, nécessite de remonter vers le Nord de la commune,
- la trame viaire des quartiers d'habitation se termine par une impasse,
- la Z.U.S n'est pas traversée d'Est en Ouest,
- la Z.U.S ne dispose pas de trame verte structurante.

Carte 7 : Carte des transports en commun d'Alfortville

Source : P.L.U d'Alfortville



3. Un territoire à l'attractivité dégradée, une population en situation précaire

La Z.U.S des Quartiers Sud est caractérisée par une population dont l'évolution démographique décline avec une diminution de 5% entre 1990 et 2009. Cela s'explique par un vieillissement de la population. En effet, la part des jeunes de moins de 25 ans représente 38% en 2006 contre environ 40% sur l'ensemble des Z.U.S françaises. La part de jeunes adultes sans diplôme est de 52,2% contre 32,1% dans l'Unité Urbaine de Paris. Parmi la population active, 70,9% font partie de la catégorie socio-professionnelle des employés et ouvriers (INSEE début 2007).

Le taux d'activité des habitants de la Z.U.S est de 64,4% et environ 12% des actifs occupent un emploi précaire. On comptait 818 demandeurs d'emplois (toutes catégories) au 31 décembre 2009 sur le territoire selon Pôle Emploi soit environ un quart des actifs. Le revenu par unité de consommation médian 2009 était de 11 515 € avec 21% de la population à bas revenus contre 21 292 € dans l'unité urbaine de Paris avec 8,8% de la population à bas revenus.

La surface moyenne de logement par personne 2009 est de 25 mètres carrés contre 30 mètres carrés pour l'unité urbaine de Paris. La quasi-totalité des habitants de la Z.U.S sont locataires (91,8%) fin 2009 avec une majorité vivant en HLM (85,2%). Plus de la moitié des ménages (64%) sont installés sur le territoire depuis 5 ans ou plus.

Ces chiffres traduisent une évolution complexe où se mêlent le défaut d'attractivité et une certaine captivité résidentielle.

4. Des équipements diversifiés mais vétustes

Les quartiers Sud proposent des équipements et services de proximité à ses habitants. On observe la présence de 22 commerces peu qualitatifs sur deux pôles en plein cœur des quartiers Grand Ensemble et Chantereine.

Ces commerces sont relativement isolés et peu visibles avec un rayonnement limité.

Des équipements scolaires sont disponibles pour les élèves avec trois écoles maternelles, deux écoles primaires, un collège et un lycée. Le groupe scolaire Montaigne et le collège Langevin implantés sur le pôle Langevin comptent environ 70% d'élèves issus de familles « défavorisées » provenant de la Z.U.S. Le pôle Langevin constitue une vaste zone scolaire et socio-sportif mais les équipements scolaires et parascolaires sont anciens, ils présentent un besoin de rénovation.

Les grands équipements sportifs se trouvent à l'extrême Sud de la ville dans le parc des sports du Val de Seine. Les associations au nombre de 13 et les services de proximités nécessitent des travaux.

De nombreux équipements de la Z.U.S datent des années 1960 et présentent des insuffisances. La rénovation de certains d'entre eux est nécessaire pour être adaptés à la demande.

Photo 7 : Gymnase Arielle Viala ouvert en 2008

Auteur : C. Chastagnol



5. Approche sensible : les Quartiers Sud, territoire relégué et discriminé

La Z.U.S des quartiers sud fait partie de la zone Ub du P.L.U correspondant à des espaces à dominante d'habitat collectif. La zone est vécue comme le lieu où se concentrent les plus grandes difficultés sociales, le regroupement des logements sociaux sur le même site freine encore aujourd'hui la mixité sociale.

Ce phénomène de paupérisation est amplifié par le fait que cette zone est délaissée par les classes moyennes. On peut parler de relégation car, la spécialisation de certaines zones dans l'accueil de populations défavorisées explique la perception stigmatisante qui existe dans ces quartiers.

Les associations impliquées sur le terrain soulignent la démotivation des jeunes souvent en échec scolaire qui se perdent confiance face aux statistiques qui prévoient un avenir où le chômage et la précarité règneront. Laurent Stachnick de la Compagnie du Lophophore comparent ces jeunes à des « diamants qui ont besoin d'être polis pour que l'on puisse reconnaître leur valeur ». Son travail scénique auprès de 24 jeunes du quartier Chantereine lui a permis d'observer le découragement puis, le reprise de confiance des jeunes acteurs valorisés par le regard positif des spectateurs lors des représentations théâtrales.

B. Dynamique et opérations en cours : le Projet de Rénovation Urbaine

La ville d'Alfortville s'est inscrite dans une démarche de reconquête du territoire sud. Pour cela, un Projet de Rénovation Urbaine (P.R.U) a été engagé avec la signature de la Convention ANRU le 13 février 2009. Les travaux répondront aux objectifs de renouvellement urbain de la commune, d'amélioration du cadre de vie des habitants et de développement de la mixité sociale.

Les visées de la ville concernant le projet de rénovation urbaine sont d'améliorer le cadre de vie des Alfortvillais et de réintroduire une cohérence dans le tissu urbain de la commune. Le P.R.U concerne les quatre quartiers situés dans la Z.U.S, il se décline en plusieurs objectifs :

- La rénovation du logement social,
- La rénovation des équipements publics et l'amélioration des services,
- Le désenclavement des quartiers par un travail sur l'espace public,
- La recomposition urbaine par des actions de démolition-construction et de diversification de l'offre du logement,
- L'accompagnement social et économique du projet.

Différents éléments sont utilisés comme atouts dans la valorisation et l'intégration des quartiers Sud d'Alfortville comme l'intérêt paysager de la Seine, la présence de volumes importants au niveau des espaces publics ou encore différentes manières d'utiliser l'espace comme objet de mixité sociale.

En tout, 543 logements seront démolis sur le site de Chantereine sur le principe de reconstruction du un pour un. La moitié des logements seront reconstruits sur le site et le reste sur d'autres terrains à Alfortville ou Limeil-Brévannes. De plus, 1216 logements seront réhabilités sur les différents quartiers. De plus, 2390 logements feront l'objet d'une résidentialisation afin de traiter les espaces extérieurs rattachés aux immeubles.

Dans un souci de mixité sociale, une diversification de l'offre de logement est engagée avec notamment la construction de logements locatifs privés par la Foncière Logement et environ 80 logements en accession. Des actions complémentaires d'accompagnement sont engagées hors programme ANRU avec notamment l'intervention sur les équipements scolaires existants ou encore la rénovation de l'espace Jean Macé géré par l'association C.R.E.A pour la partie socio-culturelle.

1. Le désenclavement du Grand Ensemble

Construit en 1966, le quartier du Grand-Ensemble compte aujourd'hui 3500 habitants. Le quartier présente des disfonctionnements : enclavé entre les Jardins d'Alfortville et la voie ferrée, certaines voies ne sont pas adaptées à la desserte des nombreux logements.

Dans l'objectif de désenclavement du Grand Ensemble, 1167 logements sociaux seront résidentialisés, 796 logements seront réhabilités et un travail sur les voiries périphériques sera mené dans l'esprit d'un boulevard urbain accueillant les transports doux entre 2010 et 2015.

Le principe de résidentialisation s'inscrit dans une cohérence d'ensemble de la rénovation urbaine tenant compte des enjeux pour la commune au long terme. Les espaces du Grand Ensemble vont faire l'objet d'une requalification afin de clarifier les différents espaces avec la matérialisation des limites des différents espaces.

Budget : 17,2 millions d'euros



Photo 9 : Les logements sociaux du Grand Ensemble avant réhabilitation

Auteur : C. Chastagnol

Photo 8 : Les logements sociaux du Grand Ensemble après réhabilitation

Auteur : C. Chastagnol



2. La valorisation des espaces extérieurs de Saint-Pierre/Toulon

Les ensembles de logements de Saint-Pierre/Toulon ont été construits entre les années 1950 et les années 1990. Le quartier est accolé à la gare RER du Vert-de-Maisons.

Divers ensembles de logements sociaux sont présents sur le quartier regroupant ainsi environ 1 750 habitants. Entre 2010 et 2012, 369 logements sont actuellement en cours de réhabilitation et 871 logements sont résidentialisés.

Un véritable parc public de plus de 5000 m² sera aménagé à la place de l'actuel square avec 3 ambiances : un espace de repos dédié à la lecture et à la méditation, un espace de jeux pour les 2-6 ans et un espace multisport.

Budget : 11,4 millions d'euros



Photo 10 : Le futur parc Saint-Pierre

Source : Mairie d'Alfortville – Réalisation : © Péna & Pena

3. Le Pôle Langevin

Situé à la croisée des quartiers de la zone sensible, le Pôle Langevin constitue un pôle scolaire, socio-culturel et socio-sportif d'intérêt. Les équipements scolaires et parascolaire seront rénovés et remis aux normes. Un nouvel espace des jeunes sera créé.

Les équipements sportifs accueillant les jeunes et associations de quartier feront l'objet de travaux de rénovation notamment le Palais des Sports, équipement majeur pour assurer un accès à la population de la Z.U.S de la pratique sportive.

Ces équipements permettront de répondre à la demande croissante d'équipements par une offre de qualité, moderne et adaptée.

Budget : 6,7 millions d'euros

Au-delà des quatre quartiers concernés et des 30% de la population alfortvillaise touchée, le projet concerne la ville dans sa globalité. Il s'agit de stimuler une nouvelle dynamique pour une qualité de vie supérieure, d'adapter l'habitat actuel aux besoins de demain, de développer le potentiel des quartiers, de réétudier les espaces publics, de favoriser les échanges au sein et au-delà des quartiers. Ce projet de grande ampleur vise à donner un nouveau visage aux quartiers sud d'ici 2015.

C. Chantereine : quartier social enclavé en mutation

1. Présentation du site de Chantereine

Le quartier Chantereine est composé du groupe immobilier Jardin et du groupe immobilier des Alouettes, Chantereine regroupe 3000 habitants dans 1247 logements construits dans les années 1970.

Le quartier Chantereine est isolé et enclavé. Adossé au cimetière, à Point P et à un entrepôt B.H.V, il pâtit de l'effet de masse du lycée Maximilien Perret au Nord et de deux grands immeubles du groupe immobilier Jardins qui forment la façade du quartier sur la rue Etienne Dolet. Une seule voie, la rue des Alouettes, au parcours tortueux permet de le traverser.

Carte 8 : Chanteraine, un quartier enclavé

Source : IGN – Réalisation C. Chastagnol

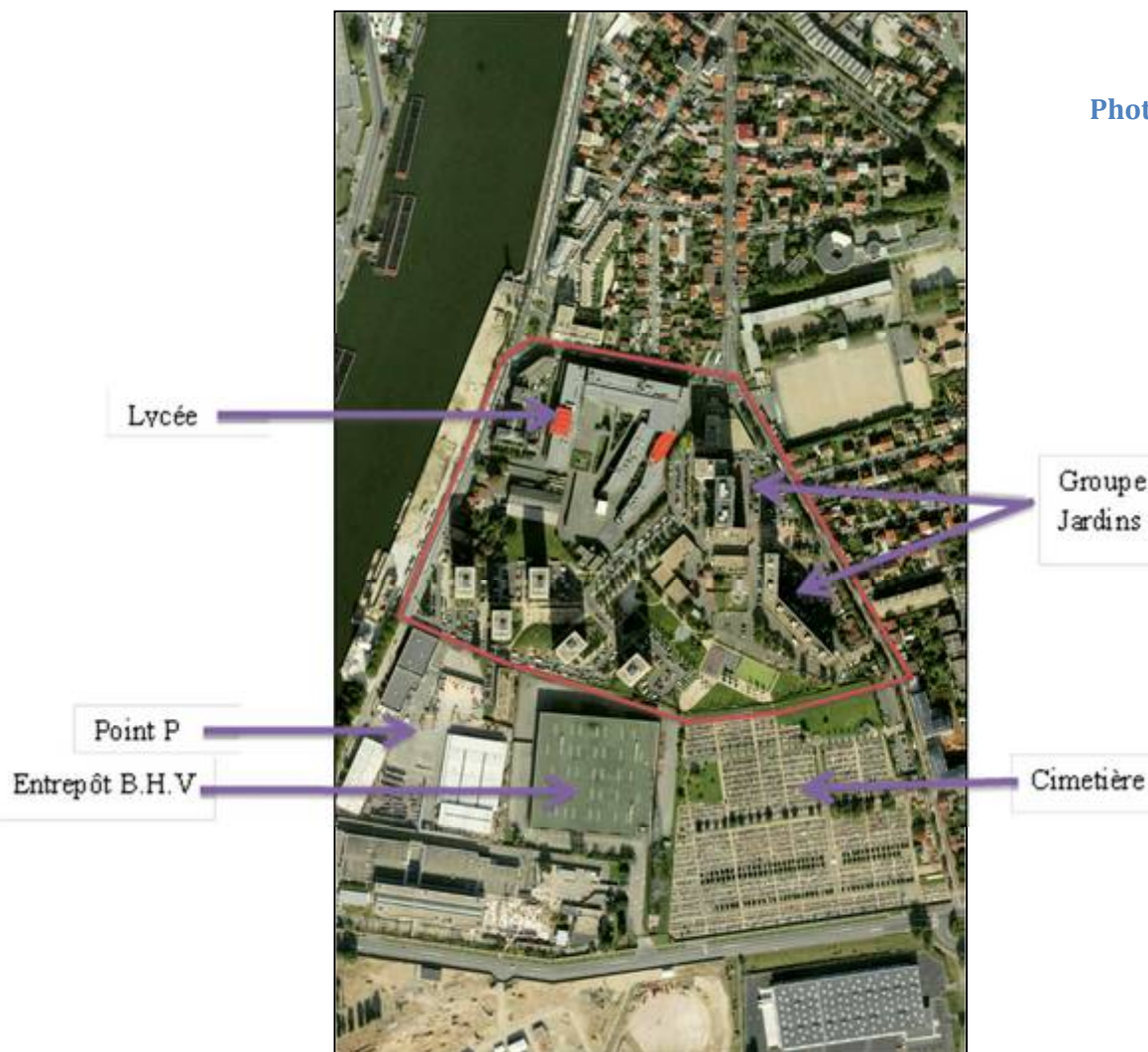


Photo 11 : Les tours des Alouettes vues du cimetière

Auteur : C. Chastagnol



2. Des équipements de proximité inadaptés

On dénombre 5 associations dont les locaux sont situés dans le quartier Chante-reine :

- l'A.C.A, Association Culturelle Algérienne,
- Les 4A, Association Amicale des Artistes d'Alfortville,
- l'ACFPA, Association culturelle franco-portugaise d'Alfortville,
- Culture DJ's, association de danse et djing,
- Le Music Band d'Alfortville.

Les associations 4A, A.C.F.P.A et le Music Band ont leurs locaux implantés dans l'espace culturel des Bords de Seine. Ces structures sont de petites tailles avec un nombre d'adhérents restreint (entre 10 et 50 adhérents). Cependant, on constate que la plupart des adhérents ne résident pas dans le quartier et proviennent même parfois d'autres communes.

La médiathèque Annexe Île Saint Pierre est un équipement de proximité près du lycée Maximilien Perret. Elle a été aménagée dans une ancienne agence bancaire en 1983. Essentiellement fréquentée par les enfants mais aussi par les adultes qui ne se déplacent pas vers la médiathèque du Pôle culturel au Nord de la ville, la médiathèque annexe propose une offre dirigée essentiellement vers la jeunesse. Un ordinateur est mis à disposition pour avec un accès à internet libre ainsi qu'une imprimante couleur. Les locaux de cet équipement n'ont pas une taille adaptée pour permettre d'accueillir la grande population résidant dans le quartier.

L'école maternelle publique Louise Michel compte 116 élèves majoritairement issus du quartier. Le lycée polyvalent Maximilien Perret propose des sections générales, technologiques et professionnelles. De plus, des formations post-bac telles que les BTS Domotique et Fluides-Energie-Environnement (F.E.E) et la licence professionnelle « Commerce en Thermique énergétique ». Au global, 82% des étudiants inscrits au Lycée Maximilien Perret ont obtenu leur bac en 2011 (en Séries générales et technologiques) soit un classement de 312^{ème} sur 467 dans la région Île-de-France.

Photo 12 : La Médiathèque Ile Saint-Pierre

Auteur : C. Chastagnol



3. Le groupe Jardins

Le groupe Jardins a été construit en 1969 et se situe sur la rue Etienne Dolet. Cet ensemble fait partie du projet de rénovation urbaine qui prévoit la démolition de 543 logements sociaux appartenant à Logial OPH. Il regroupe 613 logements sociaux regroupés sur 5 bâtiments répartis sur la barre Dolet (352 logements) et la barre Jardins (261 logements). Une étude sur 252 ménages a été menée par H.E.R (Habitat Etude Recherche) afin de déterminer le profil social des habitants de la barre Jardins.

Photo 13 : La barre I.G.H Dolet (R+22) réhabilitée

Auteur : C. Chastagnol



- **Une population implantée durablement :**

La population sondée est majoritairement constituée de ménages avec enfants (53% de couples avec enfants et familles monoparentales) pour une taille moyenne de 2,9 personnes par foyer. Ce taux est supérieur à la moyenne francilienne (2,4 personnes par ménage) et au taux rencontré en Val de Marne dans le logement social (2,5 personnes par foyer). Ceci est lié à la forte proportion (16%) de grands ménages (5 pers et plus).

La population se caractérise également par une moyenne d'âge élevée. 37% des chefs de famille ont plus de 60 ans. Ainsi, 31% des chefs de famille sont retraités. Le taux d'activité des chefs de famille est de 64%. 20,6% d'entre eux sont à la recherche d'un emploi.

La majorité des habitants sondés sont implantés durablement dans le quartier ou dans la ville : 68% des ménages rencontrés résident à Alfortville depuis plus de 20 ans et 55% vivent dans le quartier depuis plus de 20 ans.

- **Des ressources modestes**

Les ressources de la population sont modestes. En effet, 75% des ménages ont des revenus inférieurs au plafond PLAI (61,3% pour le Val De Marne, enquête OPS 2006, AORIF). Un tiers des ménages ont des revenus inférieurs au SMIC. 32% des ménages perçoivent des prestations familiales pour un montant moyen de 431€. Les trois quarts de ces prestations concernent les allocations familiales.

Un quart des ménages ont des ressources inférieures à 1000€/mois et 34 ménages sur 257 interrogés sont en-dessous du seuil dit de pauvreté. Les ressources journalières par unité de consommation varient de 12€/J/U.C à 175€/J/UC avec une moyenne de 59,52€/J/U.C.

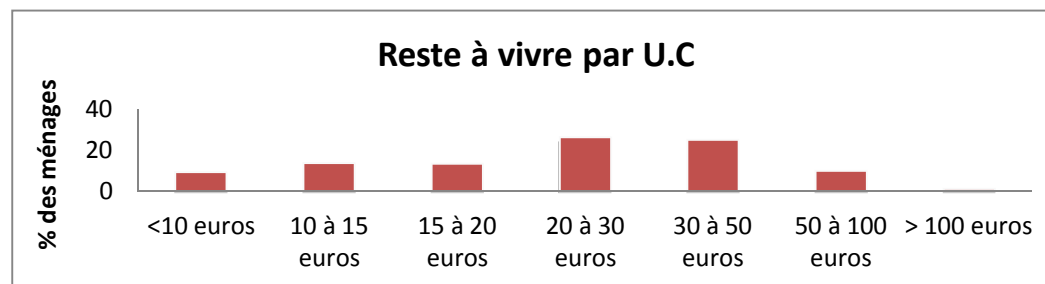


Figure 6 : Graphique du reste à vivre
1

Source : H.E.R. - Réalisation :
C.Chastagnol

4. Le groupe immobilier des Alouettes

Le groupe Alouettes a été construit en 1973 et se situe sur la rue des Alouettes. Cet ensemble fait partie du projet de rénovation urbaine qui prévoit la démolition des tours 1 et 3. Il regroupe 634 logements sociaux regroupés sur 5 bâtiments. Une étude a été menée sur 262 ménages par H.E.R afin de déterminer le profil social des habitants des 2 tours qui seront prochainement détruites.



**Photo 14 : Les tours 1 et 3 du groupe
Alouettes**

Auteur : C. Chastagnol

Une population vieillissante ancrée sur le territoire

La taille moyenne des ménages est de 2,4 personnes par ménage ce qui correspond à la moyenne francilienne. Les ménages sans enfants (49%) sont presque aussi nombreux que les familles avec enfants (51%).

La population se caractérise également par une moyenne d'âge élevée, sur 262 familles rencontrées, 30% des chefs de famille ont plus de 60 ans et 23% sont retraités. Le taux d'activité des chefs de famille est de 66%, 26% d'entre eux sont à la recherche d'un emploi.

La majorité des habitants sondés sont implantés durablement dans le quartier ou dans la ville : 65% d'entre eux résident depuis plus de 20 ans à Alfortville et 46% depuis plus de 20 ans dans le quartier. L'ancienneté moyenne dans le logement est très élevée : 15 ans.

Des ressources très modestes

Les ressources des ménages interrogés sont modestes. En effet, 80% des ménages ont des revenus inférieurs au P.L.A.I alors qu'on en recense 61,3% dans le Val-de-Marne selon l'enquête OPS menée en 2006 par AORIF. Un tiers des ménages ont un revenu inférieur au SMIC.

39% des ménages perçoivent des prestations familiales pour un montant moyen de 380 euros.

39% des foyers ont des revenus inférieurs à 1000 euros par mois. Ceci est à mettre en relation avec un fort taux de chômage. Les ressources journalières par unité de consommation varient de 5€/J/U.C à 183€/J/U.C avec une moyenne de 33,42€/J/U.C.

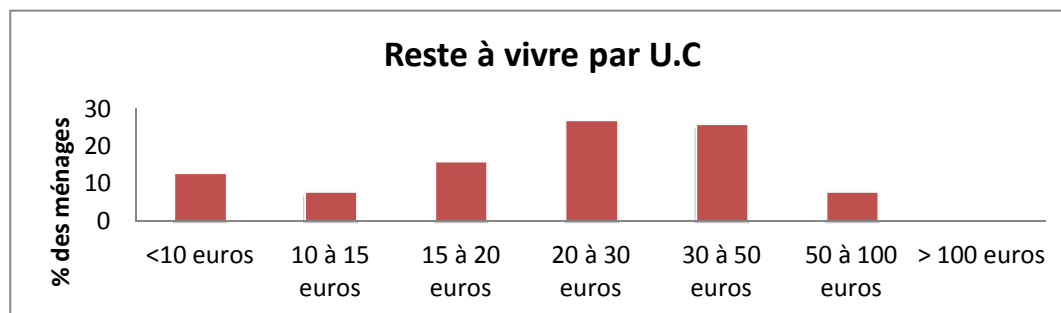


Figure 7 : Graphique du reste à vivre
1

Source : H.E.R. - Réalisation :
C.Chastagnol

5. Les transformations engendrées par l'ANRU

Les travaux qui vont avoir lieu sur le quartier Chantereine vont s'échelonner en quatre phases.

La première phase 2010-2012 va consister à :

- La démolition de la barre Jardins qui comprend 261 logements sur 3691 m² de terrain et représente 8600 m² de S.H.O.N,
- Des travaux de rénovation (achevée en janvier 2011) et de résidentialisation de la barre I.G.H Dolet contenant 352 logement qui débiteront en été 2012.
- La construction des îlots D3 sur un terrain de 3170 m² (75 logements sociaux représentant 9600 m² de S.H.O.N), de la partie Sud des îlots A et B (73 logements sociaux sur 171) qui commencera au deuxième semestre de l'année 2012

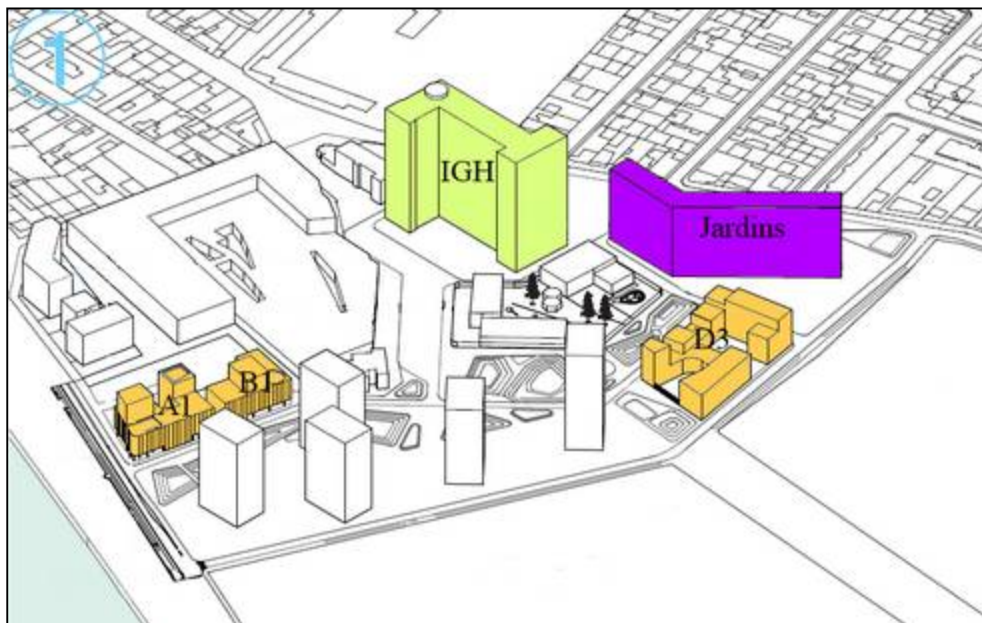


Figure 8 : Phase 1 des travaux dans le quartier Chantereine

Source : A.F.T.R.P – Réalisation : C.
Chastagnol

La deuxième phase des travaux consistera en :

- La construction des îlots D1 représentant 3200 m² de S.H.O.N sur un terrain de 2780 m² et D2 représentant 6385 m² de S.H.O.N sur un terrain de 3310 m² et des voiries correspondantes
- La destruction des tours 1 et 3 des Alouettes comprenant respectivement 169 et 113 logements

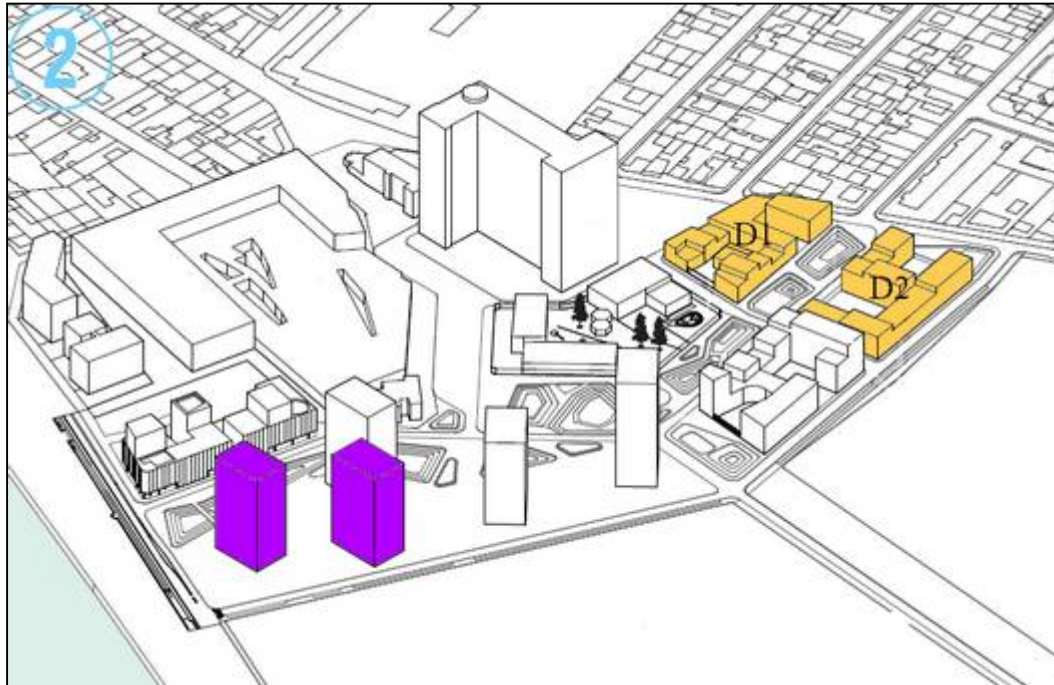


Figure 9 : Phase 2 des travaux dans le quartier Chantereine

Source : A.F.T.R.P – Réalisation : C. Chastagnol

La troisième phase des travaux consistera en :

- La construction de la partie Nord des îlots A et B soit 98 logements
- La construction des îlots A2b, A2c, A2d, A2e représentant 6520 m² sur un terrain de 3400 m².

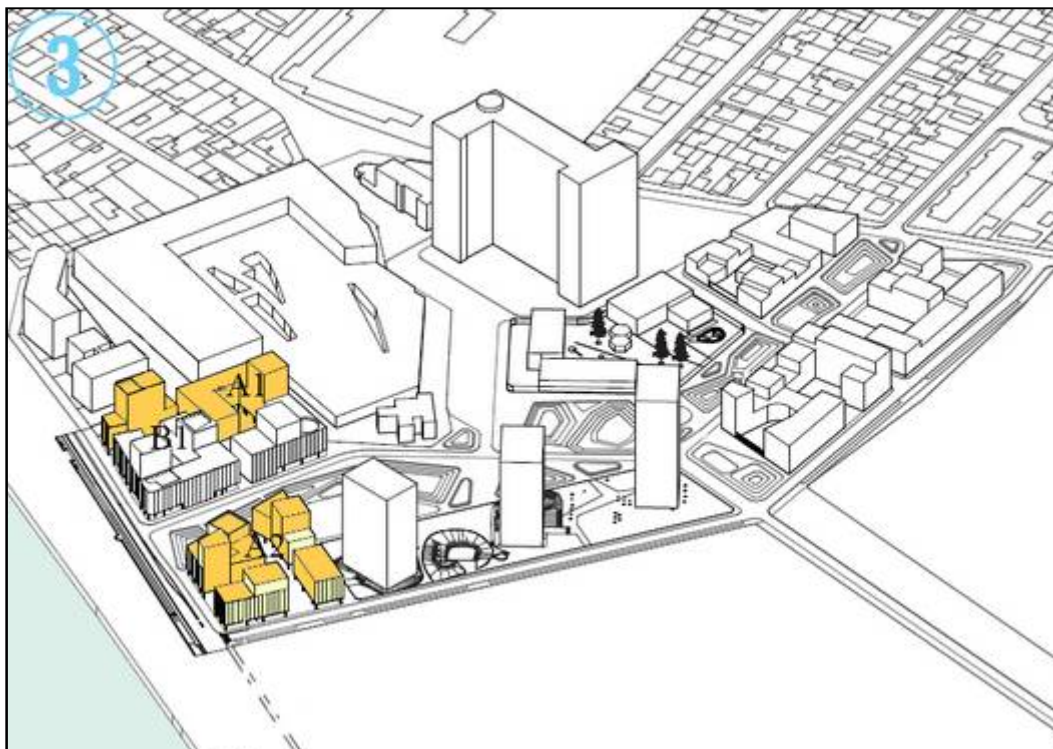


Figure 10 : Phase 3 des travaux dans le quartier Chantereine

Source : A.F.T.R.P – Réalisation : C. Chastagnol

La quatrième phase de redynamisation urbaine consistera en :

- La création des différents jardins centraux et prairies ludiques,
- L'implantation du dispositif d'éclairage
- La création d'une chaussée en béton teinté de couleur bleu, motif de continuité avec l'élément environnemental qu'est la Seine

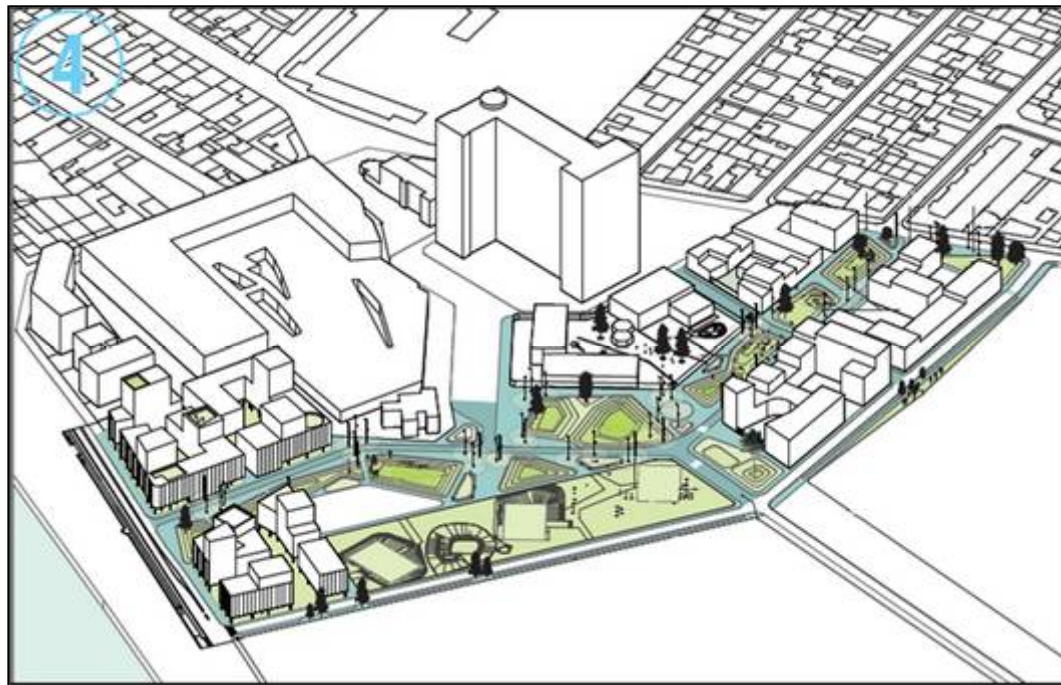


Figure 11 : Phase 4 des travaux dans le quartier Chantereine

Source : A.F.T.R.P – Réalisation : C. Chastagnol

La Ville d'Alfortville a lancé un appel à projets sur la mémoire du quartier Chanteraine auprès des associations dans le but de recueillir les souvenirs des habitants du quartier et de monter un projet artistique ou culturelle libre. Deux associations ont été retenues pour travailler sur la mémoire de Chanteraine :

- la compagnie de théâtre du Lophophore qui transformera la barre Jardins en un musée éphémère avec la création d'un parcours déambulatoire thématique quelques jours avant le début des travaux de démolition,
- l'association des amis de la librairie L'Établi avec le concours de l'écrivain Éric Arlix et le photographe Roberto Martinez produira un livre contenant de courtes histoires, anecdotes et photographies.



Conclusion :

Points faibles	Points forts
▪ Un quartier enclavé géographiquement et morphologiquement. ▪ Une population qui accumule les difficultés sociales et économiques. ▪ Une image négative dans les esprits : les « Alfortvilains ». ▪ Les équipements sont vétustes et peu fréquentés.	▪ La mutation de Chantereine va permettre de désenclaver le territoire et de le relier à la commune. ▪ La mixité sociale entraînée par l'apport de population nouvelle dans les bâtiments en accession ou locatif privé va permettre de diversifier les habitants de Chantereine. ▪ Le renouvellement urbain apporté par l'A.N.RU permettra d'apporter une nouvelle image au quartier.

DIAGNOSTIC CIBLE

III. Diagnostic ciblé : le Conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville face à de nouveaux besoins

A. L'offre du territoire en musiques et danses actuelles

1. Le Conservatoire d'Alfortville

Le Conservatoire au cœur de la Z.U.S propose un programme diversifié

Le Conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville se trouve dans le quartier du Grand Ensemble dans la Z.U.S des Quartiers Sud de la commune. Installé il y a 14 ans dans un bâtiment qui accueillait autrefois le collège Lapierre, le Conservatoire est accolé à l'école primaire Lapierre.

Le conservatoire à rayonnement départemental d'Alfortville ainsi que les Conservatoires à rayonnement intercommunal de Créteil et de Limeil-Brévannes sont gérés par la Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale. Le regroupement communautaire permet d'harmoniser les enseignements, les tarifs et les droits d'entrée aux différentes manifestations. Ces trois établissements regroupent quelques 164 employés.

Le Conservatoire d'Alfortville compte 49 professeurs et environ 675 élèves actuellement. Le nombre d'élève est stable depuis les 5 dernières années. On y propose des cours de :

- Cordes : violon, alto, violoncelle, guitare classique, guitare électrique et harpe
- Bois : clarinette, flûte traversière, flûte à bec, hautbois, saxophone
- Cuivres : cor, trompette, trombone, tuba
- Claviers : piano, orgue, clavecin
- Percussions : percussions, batterie
- Autre : chant, accordéon, bandonéon, instruments anciens.

De plus, la pratique collective est encouragée avec la présence de nombreux ateliers tels que l'atelier-jazz, le chant choral ou encore l'orchestre. Dans la mesure des disponibilités, des instruments peuvent être prêtés aux élèves débutants, moyennant une cotisation annuelle calculée en fonction de la valeur de l'instrument.

Le Conservatoire dispense un choix diversifié de disciplines artistiques et l'enseignement repose de manière continue sur une formation aux pratiques musicales collectives et individuelles.

Alfortville a choisi d'enclencher depuis une dizaine d'années une transition vers des disciplines musicales plus actuelles avec l'ouverture d'une de guitare électrique (2002), une classe d'initiation à la Musique Assistée par Ordinateur M.A.O (2007), de batterie (2008) et basse électrique (2011), des ateliers jazz, rock et musique contemporaine ainsi. De plus, un atelier de percussions afro-cubaines pour adultes a lieu chaque semaine. Cependant, le Conservatoire d'Alfortville ne dispense pas de cours de danse.

Le cursus d'enseignement s'organise en cycles pluriannuelles qui permettent l'accomplissement d'objectifs ciblés :

- L'éveil (dès l'âge de 3 ans) permet d'ouvrir et d'affiner les perceptions à travers une approche ludique de la musique
- Le Cycle 1 (durée : 3 à 5 ans) vise à construire la motivation et la méthode et la constitution des bases de la pratique artistique.
- Le Cycle 2 (durée : 3 à 5 ans) contribue au développement artistique et musical personnel et permet l'élargissement du répertoire notamment grâce à la pratique collective
- Le Cycle 3 (durée : 2 à 4 ans) vise à amener l'élève vers la plus grande autonomie et à acquérir des connaissances structurées. L'obtention de l'examen terminal permet l'obtention du Certificat de Fin d'Etudes Musicales (CFEM).
- Le Cycle de spécialisation (durée : 2 ans) est une formation préprofessionnelle. L'examen terminal permet l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM).
- Le Cycle de perfectionnement (durée : 2 ans) prépare les élèves aux concours de CNSM ou professionnels.

Les tarifs du Conservatoire sont fixés en fonction du niveau d'avancement de l'élève dans le parcours pédagogique :

Figure 12 : Tarifs du Conservatoire d'Alfortville

Réalisation : C. Chastagnol

	1er élève	2e élève	3e élève	Hors Agglomération
Cycle d'éveil	117,90 €	94,30 €	82,50 €	353,60 €
Cycles 1 et 2	200,00 €	160,00 €	140,00 €	600,00 €
Cycle 3	279,60 €	223,70 €	195,70 €	838,80 €
Cycles de spécialisation et perfectionnement	289,80 €	231,80 €	202,90 €	869,40 €
Cursus Adultes	200,00 €	160,00 €	140,00 €	600,00 €
Cursus collectifs seuls	80,60 €	64,50 €	56,40 €	241,80 €

Des difficultés d'accès géographique et tarifaire

La situation en cul-de-sac au bout de l'allée du 8 mai 1945 du Conservatoire d'Alfortville entraîne un problème d'accessibilité et de visibilité. Le bâtiment de taille moyenne a une superficie d'environ 1300 m² sur 600 m² de S.H.O.N. Réparties sur trois niveaux, les salles de cours et de pratiques collectives ne sont accessibles que par les escaliers. Pour cette raison, il n'est pas adapté aux personnes âgées ou à mobilité réduite bien que la loi actuelle impose le contraire. L'emplacement actuel ne permet aucunes possibilités d'agrandissement ou de mises aux normes. Aujourd'hui, certains handicapés et anciens s'abstiennent de participer aux activités, notamment à la Chorale de l'Âge d'Or.

De plus, les tarifs fixes sont relativement élevés et ne permettent pas aux plus défavorisés de s'inscrire. Comme on l'a vu précédemment dans le diagnostic social des groupes immobiliers Jardins et Alouettes, une grande proportion des ménages de la Z.U.S disposent un reste à vivre trop faible pour permettre une inscription au Conservatoire. Cette politique tarifaire induit l'exclusion d'une catégorie sociale des activités culturelles du Conservatoire.

Enfin, le Conservatoire fait face à une situation de saturation de certaines disciplines artistiques comme l'enseignement du piano et la guitare et se voit dans l'obligation de refuser les inscriptions de nouveaux élèves compte-tenu du manque de place dans les classes de musique.

2. Les Conservatoires des communes limitrophes

Les quatre communes accolées à Alfortville disposent toutes d'un Conservatoire ou d'une école de Musique et de Danse, certaines proposent des enseignements dédiés aux musiques et danses actuelles.

Danses actuelles : Les communes de Maisons Alfort, Créteil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi dispensent toutes des cours de danse classique, ainsi, les Conservatoires ont l'appellation de Conservatoires de Musique et de Danse. Des cours de danse contemporaine sont disponibles dans les communes de Vitry, Choisy et Créteil. Des cours de danse moderne jazz sont enseignés dans les Conservatoires de Choisy, Créteil et Maisons-Alfort.

	Choisy-le-Roi	Créteil	Maisons-Alfort	Vitry-sur-Seine
Danse classique	oui	oui	oui	oui
Danse contemporaine	oui	oui	non	oui
Danse modern'jazz	oui	oui	oui	non
Danses actuelles	non	non	non	non
Danses du monde	non	non	non	non

Figure 13 : Offre en danse des Conservatoires proches d'Alfortville

Réalisation : C. Chastagnol

Ces quatre Conservatoires ont pour point fort de proposer une offre en danse classique, contemporaine et moderne jazz et des équipements adaptés (salles de danse parquetées à disposition des Conservatoires). Cependant, aucun d'eux ne possède d'enseignements dédiés aux danses actuelles type hip-hop ou encore aux danses du monde. L'offre reste donc incomplète dans les environs d'Alfortville.

Musiques actuelles :

Les Conservatoires des communes voisines d'Alfortville ont tous entamés une ouverture vers les musiques actuelles et contemporaines. Ainsi, des cours de guitare et basse électriques sont enseignés dans ces lieux avec la possibilité de faire des activités de pratique collective tels que l'ensemble jazz ou encore des ateliers musique contemporaine.

Le Conservatoire de Vitry-sur-Seine a la particularité de proposer une classe d'électro-acoustique et informatique musicale en collaboration avec la Muse en Circuit dont les studios se trouvent à Alfortville. Cet atelier est dédié à la découverte des techniques de prises de son et l'initiation à la création, la transformation et le montage grâce à l'informatique. Il permet d'affiner une sensibilité aux musiques nouvelles et le développement de la créativité.

Cependant, les alfortvillais n'utilisent globalement pas ces équipements. Outre la distance vient la question du prix de l'inscription dans ces Conservatoires. Les équipements de Choisy, Vitry et Maisons-Alfort étant communaux, un tarif privilégié est prévu pour les habitants de la commune. Aussi, les prix sont-ils élevés lorsque l'on habite en dehors de celles-ci. Dans le cas de Créteil, les tarifs sont identiques à ceux d'Alfortville car, les communes font parties de la même Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale.

3. L'association C.R.E.A

Association à but non lucratif, le Centre de Rencontres et d'Expressions Artistiques (C.R.E.A) est né en 1996 de la fusion de la M.J.C et de l'E.J.M et représente aujourd'hui l'association socio-culturelle la plus importante d'Alfortville. En 2010, on compte 1891 adhérents avec un budget de fonctionnement de 535 000 €.

Le C.R.E.A est basé sur deux sites à Alfortville : l'espace culturel des Pontons dans le Nord d'Alfortville et l'espace culturel Jean Macé dans le Sud d'Alfortville. L'association propose plus de 54 disciplines pour tous les âges. Elle est gérée par des bénévoles, des permanents et 46 professeurs.

Danses actuelles : Des cours de danse contemporaine, jazz, afro-jazz, africaine et orientale sont dispensés pour les enfants à partir de 8 ans et les adultes.

Musiques actuelles : Le C.R.E.A propose, entre autres activités, des cours de batterie ainsi que de guitare ou basse électrique à partir de l'âge de 6 ans. Un atelier Jazz/Musiques Actuelles pour adultes a lieu une fois par semaine dans chacun des espaces culturels.

L'adhésion au C.R.E.A a un coût de 25 € auquel il faut ajouter une cotisation dont le prix est fixé selon les activités autour de 150 € par an et dégressif selon le nombre d'activités pratiquées.

Dans le rapport de l'Assemblée Générale de l'année 2010, l'association constate que ses capacités d'accueil ont quasiment atteint leur niveau maximum malgré la construction des nouveaux locaux (Espace des Pontons) en 2009. L'espace Jean Macé au Sud d'Alfortville datant des années 1960 nécessite une rénovation importante qui sera réalisée dans le cadre du P.R.U.

B. La demande culturelle croissante

1. La diffusion des pratiques culturelles en France

En 2000, quatre français sur cinq déclaraient avoir pratiqué au cours de l'année au moins une activité culturelle telle que : lecture, cinéma, théâtre ou concert, visite de musées, expositions ou monuments historiques, pratiques artistiques en amateur. Les jeunes, les habitants des grandes agglomérations, les cadres et les diplômés du supérieur sont les plus gros consommateurs de loisirs culturels.

Depuis 25 ans, d'après les études du ministère de la Culture, les pratiques culturelles se développent, mais de façon très inégale selon les domaines. Ainsi, les équipements culturels sont fréquentés régulièrement, les activités artistiques en amateur (musique, danse, peinture, théâtre, sculpture...) se diffusent de plus en plus.

Cependant, si l'on distingue les différentes activités, près d'une personne de 15 ans ou plus sur quatre déclarait n'avoir pratiqué aucune activité culturelle au cours des douze mois précédents. Alors qu'un peu moins de la moitié des français sont allés au moins une fois au cinéma ou sont allés sur un lieu de spectacle vivant au cours des douze derniers mois, ils sont 30% à avoir exercé une activité artistique en amateur et seulement 28% à avoir fréquenté une bibliothèque ou médiathèque. À peine la moitié d'entre eux (42%) ont visité un musée, une exposition ou un monument historique.

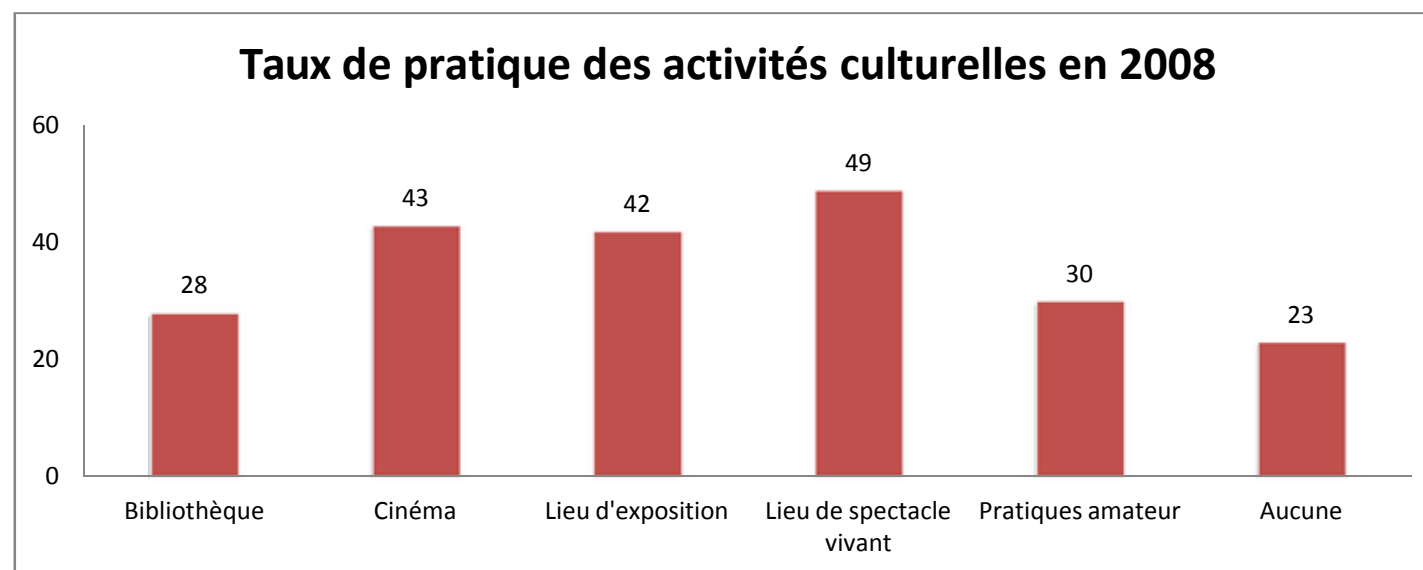


Figure 14 : Taux de pratique des activités culturelles en 2008

Réalisation : C. Chastagnol

2. L'évolution des pratiques culturelles à l'ère du numérique

Les pratiques culturelles des français ont évolué au cours des 10 dernières années. Plus de la moitié des Français disposent chez eux d'une connexion à haut débit et plus d'un tiers utilisent l'internet quotidiennement : les nouvelles formes d'accès à la culture influencent la consommation des anciens médias (radio, presse) et les pratiques culturelles traditionnelles. Le développement du numérique a permis la diffusion de nouvelles formes d'expression et de nouveaux contenus culturels. La diffusion des ordinateurs a renouvelé les manières de faire de l'art en amateur.

L'évolution des activités artistiques depuis 1997 n'est pas favorable : globalement, les pratiques amateur connaissent un léger recul. La baisse de fréquentation des activités artistiques est visible notamment pour les activités musicales où sur 100 personnes, seules 12 pratiquent un instrument. Cependant, à côté des pratiques traditionnelles se sont développées, dans le domaine de la musique, et des arts de nouvelles formes de production de contenus, notamment la création de musique sur ordinateur).

3. Les pratiques culturelles des jeunes : la culture hip-hop en expansion

La culture hip-hop, première pratique artistique des jeunes, est une culture très hétérogène et populaire qui regroupe trois modes d'expression :

- la musique avec le rap, le DJing et le beatbox
- la danse
- le graffiti

Issue des ghettos noirs de l'est des Etats-Unis, la culture hip hop née dans les années 70 incarne des valeurs et préceptes moraux, notamment la non—violence et le respect. Dans les années 80, les principes de vie propres au mouvement hip hop trouvent un écho important dans les banlieues défavorisées de France. Le contexte aux Etats-Unis bien que différent du contexte social en France séduit les jeunes vivant dans les banlieues populaires françaises, souvent nés en France de parents étrangers qui se reconnaissent dans les revendications identitaires des hip hoppers noirs américains.

La culture hip hop est aujourd'hui sortie des quartiers pauvres et touche l'ensemble de la jeunesse. De plus en plus pratiquée par le grand public, elle subit des transformations esthétiques. Son extension sociale est une réalité, les pratiquants proviennent aujourd'hui pour une part de la classe moyenne et aisée, alors qu'au début le hip hop était pratiqué majoritairement par des jeunes issus de familles défavorisées.

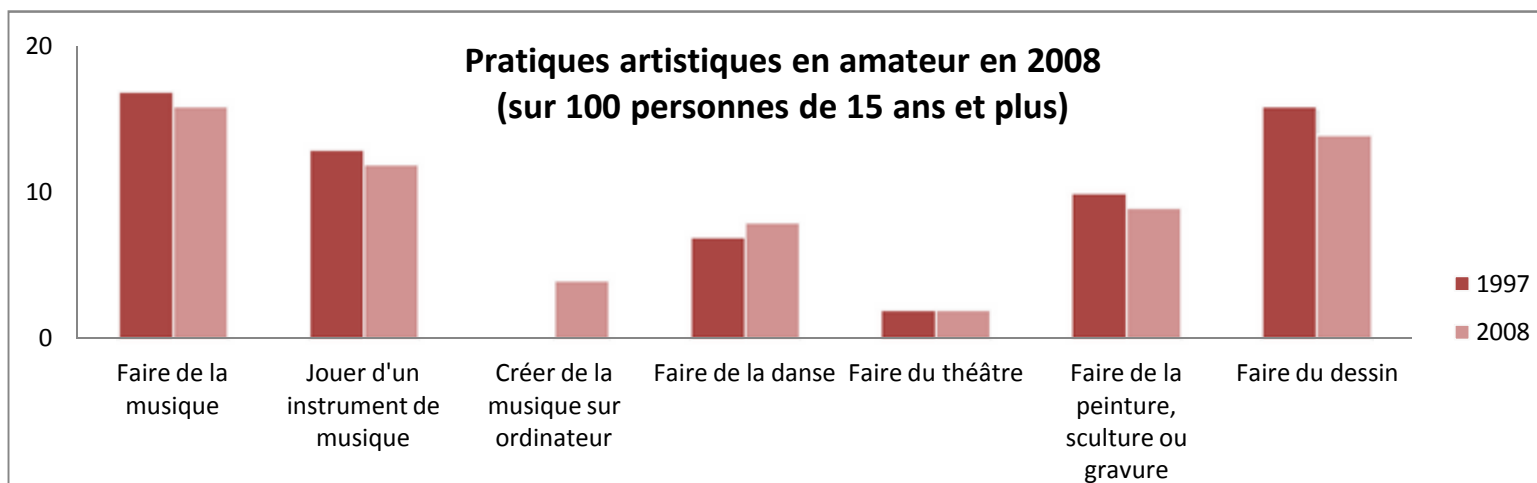


Figure 15 : Pratiques artistiques en amateur en 2008

Réalisation : C. Chastagnol

4. Les pratiques culturelles dans les quartiers défavorisés : l'exemple significatif du quartier Chantereine

Une enquête de l'INSEE (Dumartin & Febvre, 2004) réalisée dans le cadre des EPCV montre que pour les zones urbaines défavorisées socialement et économiquement, des écarts par rapport à la moyenne sont constatés vis-à-vis de l'ensemble des pratiques culturelles. La fréquentation des spectacles, des musées, du patrimoine est deux fois moindre pour les habitants des ZUS que pour l'ensemble de la population. La pratique d'une activité culturelle y est également bien moins répandue.

Grâce à l'enquête sociale réalisée par l'organisme H.E.R (Habitat Etude Recherche) sur 252 ménages de la barre Jardins et 262 ménages du groupe immobilier Alouettes, on a pu établir un état des lieux similaire de la fréquentation des équipements d'Alfortville par les habitants de Chantereine. On observe que très peu de ménages fréquentent ces lieux .

Pour les ménages du groupe Alouettes :

- 9% fréquentent les équipements de loisirs, essentiellement les équipements sportifs et la bibliothèque annexe,
- 12% fréquentent des associations de quartier (Association Culturelle Algérienne en particulier),
- 4% fréquentent des équipements sociaux.

Pour la barre Jardins :

- 22% fréquentent les équipements de loisirs,
- 13% fréquentent des associations de quartier (Association Culturelle Algérienne en particulier),
- 7% fréquentent des équipements sociaux.

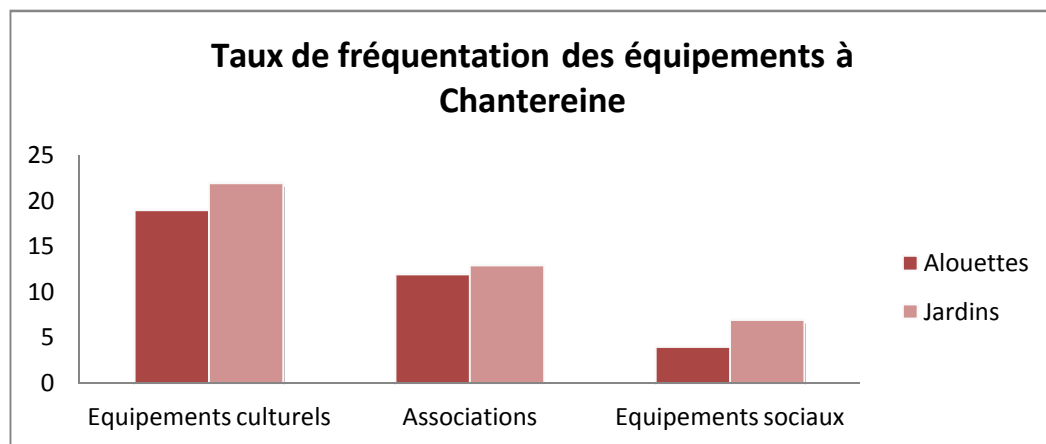


Figure 16 : Taux de fréquentation des équipements à Chanteraine

Réalisation : C. Chastagnol

Malgré une offre territoriale présente bien qu'insuffisante, les habitants de la barre Jardins et du groupe Alouettes à Chanteraine n'utilisent globalement pas les équipements mis à leur disposition.

« L'illusion de l'accès universel à la culture est démentie par le jeu des inégalités sociales, qui révèlent l'existence d'une certaine 'disposition cultivée' [Bourdieu, 1969] inhérente au 'capital culturel' [Bourdieu & Passeron, 1964] de chaque individu » (B. Lucchini, 2002).

C. Analyse ciblée des élèves fréquentant le Conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville

1. Des élèves majoritairement jeunes

Grâce aux données fournies par le Conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville, on a pu dresser le diagnostic de la fréquentation de l'établissement. Ainsi, l'âge moyen des élèves du Conservatoire est de 20,6 ans, les plus jeunes élèves inscrits étant âgé de 3 ans et le doyen de 89 ans. La tranche d'âge la plus représentée étant les élèves de 6 à 10 ans (36%). Plus les élèves avancent en âge, moins ils s'inscrivent au Conservatoire.

Ce phénomène s'explique par l'évolution du rapport aux pratiques culturelles suivant les âges, l'adolescence étant le tournant vers une redéfinition des équilibres se traduisant par une autonomie culturelle et une reconfiguration du contrôle parental. Les codes culturels évoluent vers l'affirmation d'une identité en construction passant ainsi d'une logique de filiation à une logique d'affiliation (Octobre & Merckle, 2010). Les pratiques classiques encouragées par les parents évoluent alors dans le sens d'une émancipation vers des univers plus actuels influencés par le réseau de copains.

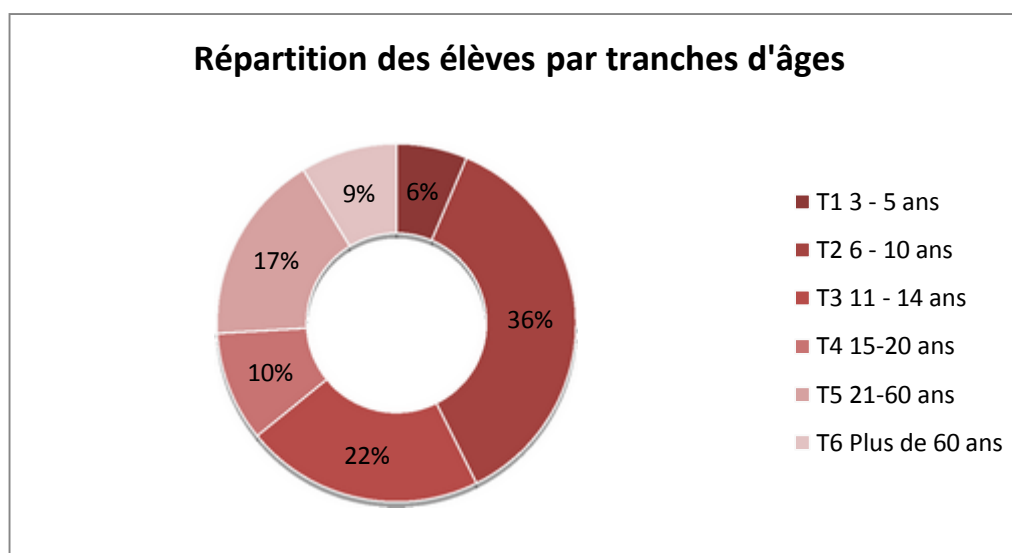


Figure 17 : Répartition des élèves par tranches d'âges

Réalisation : C. Chastagnol

2. La répartition géographique inégale des élèves du Conservatoire

Après un découpage arbitraire d'Alfortville en deux parties au niveau de la rue Emile Zola, on a pu définir deux zones : Alfortville Nord et Alfortville Sud. De plus, certains élèves du Conservatoire viennent d'autres communes de l'agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne ou de la région Ile de France.

On observe la répartition suivante. :

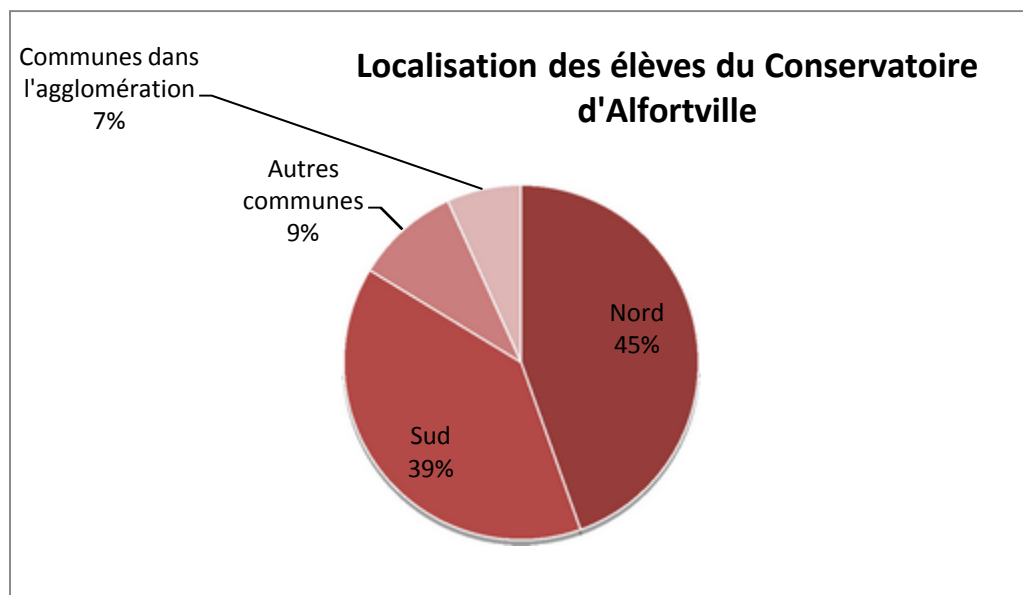


Figure 18 : Localisation des élèves du Conservatoire d'Alfortville

Réalisation : C. Chastagnol

Le Sud d'Alfortville dans lequel est situé le Conservatoire mais également la Z.U.S est moins représenté parmi les élèves (39%). On peut expliquer cette répartition par les tarifs élevés de l'établissement, une offre qui n'est pas complètement adaptée et une barrière psychologique entraînée par le préjugé d'un Conservatoire rigide et dépassé.

De plus, on observe que 16% des élèves sont extérieurs à la commune, le Conservatoire bénéficie donc d'une certaine notoriété dans le département qui permet d'attirer un public large.

D. Deux exemples d'écoles proposant un concept original et actuel en Ile-de-France

1. Juste Debout School, un nouveau concept aux portes de Paris

Juste Debout School a été créée en 2009 par Guy Weladji & Bruce Soné, suite au succès du festival international du même nom. L'école propose des cours du soir ouverts à tous et également une formation de danseur professionnel en hip hop animés par des professeurs et chorégraphes reconnus. Ce concept original a pour objectif de proposer un enseignement de qualité à des élèves danseurs adultes, adolescents et enfants débutants ou confirmés.

L'école possède 900 m² de locaux dans la ville de Pantin (93), en première couronne de Paris. Principalement dédiée au hip-hop, première pratique artistique amateur en France, elle décline aussi la danse à travers toutes les disciplines pratiquées dans le monde (danse africaine, orientale, jazz rock, salsa, claquettes, etc...).



Photo 15 : Logo de l'école de danse Juste Debout School

Réalisation : C. Chastagnol

Des cours réguliers le soir sont proposés « à la carte » avec des tarifs par forfaits comme suit :

- 1 cours : 13 €
- 10 cours : 110 € (soit 11 € le cours)
- 50 cours : 450 € (soit 09 € le cours)

Pour assister aux stages, les tarifs sont de 15 € par cours.

Une formation professionnelle de danse qui se fait sur 3 années est accessible uniquement sur audition, avec des volumes horaires d'environ 500 heures par années, le passage d'évaluations en cours de formation ainsi qu'un examen de fin d'année. Le coût d'une année est d'environ 5 000 euros. La première année, dédiée à la formation du danseur,

est basée sur la maîtrise des techniques fondamentales des danses hip-hop, de son champ lexical et historique. La deuxième année, dédiée à la formation de l'interprète, vise au perfectionnement des techniques et à l'ouverture vers les différents styles de danse. La troisième année, dédiée à la professionnalisation, forme à la scène. Juste Debout School propose également une formation de DJing avec apprentissage des techniques de mixage, du scratch et du Serato (logiciel professionnel). La formation dure 30 heures et coûte 350 euros.

2. Le Conservatoire de Grigny (Essonne) : l'intégration réussie des musiques et danses actuelles

Le conservatoire municipal de musique, danse et arts plastiques de Grigny (91) propose une grande diversité d'enseignement de loisirs et de qualité aux 27000 habitants de la commune. Une ouverture vers des disciplines actuelles a entraîné l'introduction de nouveaux cours dans l'école tels que :

- la guitare électrique et folk, la basse électrique, le synthétiseur, le piano jazz,
- la danse jazz, la break-dance.

L'école de break-dance a été créée en 1997 par l'association Génération Positive Internationale. Après 2 ans de pratique, la ville a intégré la discipline et a nommé Mohamed Moustamid, créateur, danseur et chorégraphe de la compagnie "Sans pitié 91", professeur de danse au sein du Conservatoire municipal de Musique et de Danse. A ce jour, plus de 50 élèves débutants et confirmés sont inscrits.

Les Studios du Bélier, studios d'enregistrement et de répétition, sont mis à disposition des élèves du Conservatoire avec notamment un espace de ressource et de détente à disposition. Un atelier de Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O) a lieu dans cet équipement ainsi que les cours de batterie et de guitare électrique du Conservatoire.

La diversité des esthétiques proposées au Conservatoire (musique classique, jazz, musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, danses classique, jazz et break-dance) est un formidable atout pour les élèves.

Conclusion :

Le Conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville présente aujourd'hui des insuffisances du point de vue de l'accès et des publics qu'il touche. L'enjeu de démocratisation de cet équipement culturel d'excellence doit donc passer par une adaptation de son programme à la demande des Alfortvillais.

ENJEUX ET CONTEXTUALISATION

IV. Enjeux et contextualisation : l'accès à l'excellence culturelle pour tous et la mise en valeur du quartier Chanteraine au cœur du projet

A. Un accès à l'excellence sous toutes ses formes plébiscité à différentes échelles

1. L'accès à la culture et la lutte contre les exclusions : des préoccupations nationales

Les pratiques culturelles se sont diffusées et ont profondément évolué dans la société française ces dernières années, du fait de l'élévation du niveau de la formation et du niveau de vie, se conjuguant à une croissance et à une grande diversification de l'offre, mais cette progression n'a pas profité également à tous les français.

L'activité et la consommation « culturelle » sont très dépendantes du niveau de formation initiale, de la catégorie socioprofessionnelle, et du lieu de résidence des personnes ; le niveau des ressources ne constitue pas le principal obstacle mais il pèse cependant aussi d'un poids important dans les choix effectués ou rendus impossibles.

Diverses études de l'INSEE et du CREDOC mettent en évidence qu'une personne sur dix est coupée de la culture en 2003, ne goûtant pas même aux loisirs les plus répandus comme le cinéma, les visites culturelles. Les occupations d'intérieur comme lire (livres, presse, magazines), écouter de la musique ou la radio ne sont pas privilégiées à l'exception de la télévision. De façon plus générale, près d'une personne sur quatre s'inscrit en retrait de la vie culturelle et a un nombre de sorties culturelles très limité. Il s'agit pour moitié de personnes parmi lesquelles les ouvriers et les personnes au foyer sont surreprésentés. Le faible niveau de diplôme et un niveau de vie bas apparaissent comme les principaux facteurs en défaveur d'activités culturelles : 50% des personnes sans diplôme ou titulaires du CEP font partie de cette moitié, de même que 36% des ménages au niveau de vie le plus faible.

Depuis 1998, les pouvoirs publics mettent en avant le rôle social de l'enseignement artistique en plus de la protection du patrimoine. Si la lutte contre l'exclusion s'opère par la mise en œuvre du droit au logement, à la santé et à l'emploi, l'Etat prend également en considération l'accès à la culture et aux loisirs comme « objectif national » dans la loi d'orientation du 29 juillet 1998.

Article 140 : « L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. « ... » La réalisation de cet objectif passe notamment par le développement, en priorité

dans les zones défavorisées, des activités artistiques, culturelles et sportives, la promotion de la formation dans le secteur de l'animation et des activités périscolaires ainsi que des actions de sensibilisation des jeunes fréquentant les structures de vacances et de loisirs collectifs. L'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif. « ... » Au titre de leur mission de service public, les établissements culturels financés par l'Etat s'engagent à lutter contre les exclusions. »

Le ministre de la Culture et de la Communication a confié une mission de réflexion à Didier Lockwood pour réfléchir sur la diversification du public des conservatoires, généraliser de nouvelles approches pédagogiques fondées sur le décroisement des esthétiques, la valorisation de l'écoute et le développement des pratiques collectives. Son rapport rendu le 16 janvier 2012 préconise notamment le renforcement des pratiques dès le plus jeune âge.

La démocratisation de la culture correspond ainsi à une attente des français (46 % des personnes placent l'accès à la culture pour tous comme première priorité de la politique culturelle selon un sondage S.O.F.R.E.S de 2006), avec des retombées sur divers plans : le combat contre le racisme, la lutte contre les phénomènes de ghettos dans les cités...Le principal obstacle reste aujourd'hui le coût élevé des activités culturelles.



Photo 16 : Logo du Ministère de la Culture et de la Communication

2. Politique régionale de soutien aux pratiques artistiques actuelles en Ile de France

La Région s'affirme depuis plus de dix ans comme un acteur culturel de poids en Île-de-France. Par une politique en faveur des arts et de la culture, elle apporte un soutien aux projets qui interrogent les problématiques actuelles. De plus, elle agit en faveur de la diffusion de la culture sur les territoires franciliens et pour tous les publics.

La Région soutient prioritairement quatre secteurs : le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel, le livre et la lecture et les patrimoines. Ses méthodes d'intervention se répartissent en actions principales : l'investissement et le fonctionnement.

En 2005, un dispositif de la Permanence artistique et culturelle (PAC) en faveur du spectacle vivant a été créé pour accompagner les projets culturels qui renouvellent les pratiques artistiques et suscitent de nouveaux modes de rencontres entre les populations et les œuvres. Ce programme est conçu pour réduire les inégalités sociales et territoriales face à l'accès à la culture, professionnaliser et renforcer les structures artistiques. En 2011, une aide régionale spécifique aux pratiques actuelles de la musique a été lancée. Ces aides pourront notamment concerner des projets, des artistes et des disquaires.



Photo 17 : Logo de la région Ile de France

3. Le Conseil général du Val de Marne soutient la création et les projets de danses et musiques actuelles

La politique culturelle du Département du Val-de-Marne a été initiée au début des années 80. Les principes qui l'ont fondée sont le soutien à la vie artistique professionnelle, et plus particulièrement de la création contemporaine, et l'encouragement de sa diffusion auprès de la population. La politique culturelle départementale est mise en œuvre au travers différents services.

Le service Soutien à l'Art et à la Vie Artistique se focalise sur le développement des dispositifs d'aides directes aux acteurs artistiques (aides à la création, au fonctionnement, commandes publiques) dans tous les champs artistiques, ainsi que le soutien des festivals de création (Sons d'Hiver, Festi'Val de Marne, Festival International de Films de Femmes, etc...). Dans le cadre de cette mission de solidarité, le service subventionne notamment les lieux dédiés aux musiques actuelles exerçant une mission de service public et présentant un projet global prenant en compte certains critères tels que :

- l'accueil des groupes, des actions de formation et de pédagogie et la gestion d'un espace de diffusion
- la mise en place des moyens humains et matériels nécessaires
- programmation régulière d'un minimum de 12 concerts rémunérés par an, présentant des artistes en développement de carrière
- des actions de soutien à la création
- une politique tarifaire favorisant l'accès des activités à tous les publics.

Le financement de tels lieux est compris entre 7 500 € et 15 000 € par an, en fonction du rayonnement du projet.

Le service Accompagnement Culturel du Territoire a pour mission de soutenir par des moyens financiers, logistiques et de conseil adaptés des projets, initiatives mais aussi des acteurs culturels Val-de-marnais ou œuvrant sur le territoire départemental. Le service met en œuvre les actions culturelles territorialisées de la direction (actions éducatives, actions livre et petite enfance, soutien aux structures de diffusion).

4. Des aides de l'agglomération de la Plaine Centrale

Alfortville appartient à la Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne créée le 1er janvier 2001. Celle-ci fédère aujourd'hui 3 communes : Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes pour une population globale de 153 901 habitants. Elle est l'acteur qui met en place les grands projets de développement, de la stratégie de développement économique qui accompagne la dynamique de l'E.P.C.I, à la recherche d'une qualité de vie sur son territoire.

Ses compétences touchent aussi bien le soutien au développement économique, la Politique de la Ville et l'insertion, l'habitat, la collecte et la gestion des déchets, la propreté urbaine, l'hygiène publique, les transports, les pistes cyclables, les travaux sur voiries importantes, les aires d'accueil des gens du voyage, la production des fleurs et plantes, les bibliothèques, les conservatoires de musique ou encore la fabrication et la livraison des repas des écoles et des personnes âgées.

Ces neuf pôles permettent l'application des décisions prises par le conseil communautaire. Ils constituent le lien entre la communauté et les mairies avec lesquelles est élaboré le P.L.H, programme local de l'habitat définissant ainsi les axes d'une politique de l'habitat territoriale et concertée, mobilisant l'ensemble des partenaires de la Communauté d'agglomération et plaçant l'impératif de mixité et de justice sociale au cœur de la démarche.

Dans cette optique d'assurer un meilleur service et de meilleures prestations aux habitants, la Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale associe les 3 communes pour mettre en commun des moyens et des équipements et aide certaines installations à se développer. C'est le cas des équipements sportifs, mais aussi de services comme les Conservatoires et médiathèques permettant un accès à la culture.

Photo 18 : Logo du département du Val de Marne



B. Les enjeux pour Alfortville

La situation d'Alfortville est à recontextualiser : la priorité politique actuelle est d'améliorer le cadre de vie des Alfortvillaises et Alfortvillais et de réunir la ville. Pour relever ces défis et raviver le Sud de la commune, le Projet de Rénovation Urbaine a été lancé depuis 2009.

L'impulsion d'une nouvelle dynamique pour une meilleure qualité de vie au quotidien doit également passer par des équipements correspondants aux besoins de la population dans son ensemble, et par des propositions réfléchies et

inventives. Le climat actuel de réalisation de travaux multiples dans la commune est favorable au développement de nouveaux projets.

Des investissements doivent être faits pour permettre au plus grand nombre un accès à la culture et aux loisirs sous toutes leurs formes, et dans de bonnes conditions. Le milieu associatif et le Conservatoire sont les principaux partenaires permettant un accès généralisé à la culture et aux loisirs à l'échelle de la commune. Il est ainsi préférable, si ce n'est essentiel, de permettre leur fonctionnement optimal et leur libre épanouissement.

La mise en place d'une antenne du Conservatoire dédiée aux Musiques et Danses actuelles permettrait de diversifier l'offre actuellement proposée aux habitants. La mise à disposition pour tous d'une structure spécialisée diffusant un enseignement artistique peut être un moyen parmi d'autres de lutter contre les exclusions sociales qui frappent les quartiers sensibles à condition d'adapter l'offre cette structure aux attentes des habitants.

Cette problématique renvoie aux théories du « handicap socio-culturel » évoqué par Pierre Bourdieu (1930-2002) qui se présentent sous plusieurs formes. La première met en avant, la privation : le manque de bases culturelles et linguistiques nécessaires pour réussir à l'école fait défaut aux enfants des milieux populaires. Le manque de moyens financiers et la pauvreté culturelle de ces familles ne permet pas à leurs enfants d'accéder à un développement intellectuel suffisant. La seconde forme de cette théorie établit que les enfants des familles populaires grandissent dans une culture différente de la culture dominante. Cette différence culturelle provoque une rupture avec l'institution scolaire. Dès lors, expliquer « l'échec scolaire » s'analyse comme un manque de culture, un différentiel de culture par rapport aux attentes et au fonctionnement de l'école. Ce handicap socio-culturel est donc un facteur de la marginalisation des habitants des zones sensibles.

La crise des banlieues de 2005, qui a également frappé le Val-de-Marne, a soulevé ce problème des inégalités dans les quartiers enclavés et relégués. Les jeunes des quartiers populaires se sentent aujourd'hui déclassés socialement et professionnellement. Face aux difficultés pour obtenir un travail, les risques sont grands de voir l'estime que ces personnes ont d'eux-mêmes s'altérer. Ce processus agit dès lors sur leur volonté et leur capacité à rechercher un emploi : celles-ci s'affaiblissent. Le manque de reconnaissance sociale de la « France d'en bas » et la crise identitaire dont souffrent les habitants des quartiers sensibles peuvent entraîner des ruptures et un repli sur soi. Afin d'éviter que ces

violences, qui témoignent d'un mal-être social, ne se reproduisent, des acteurs sur le terrain tels que l'élus, les services publics et les professionnels de l'insertion doivent œuvrer pour la reconquête d'une image positive.

Ce travail peut alors passer par le développement des projets culturels qui, par l'identification et l'usage de repères culturels, peut faciliter une meilleure insertion. Le développement de la créativité peut également jouer un rôle dans l'affirmation de la personnalité et dans la capacité d'innovation au départ de contraintes. Mais le projet culturel seul ne peut assurer le succès d'une mission d'insertion et d'intégration.

Photo 19 : Logo de la ville d'Alfortville



Conclusion :

Les enjeux sont donc :

- 1) De mettre en valeur le quartier Chantereine**
- 2) De permettre la démocratisation de la culture et du Conservatoire**
- 3) De développer une offre culturelle nouvelle en adéquation avec la demande**

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

V. Propositions d'aménagement

La construction d'une antenne du Conservatoire dédiée aux Musiques et Danses actuelles au sein du quartier sensible de Chantereine répond à la nécessité d'entraîner un territoire et sa population dans une dynamique culturelle forte, cette question se mêle aussi à la problématique complexe des grands ensembles et à l'évolution de la Politique de la Ville visant à requalifier ces quartiers et développer par la création de nombreux dispositifs.

L'enjeu principal de la construction de cet équipement de proximité, est d'implanter un pôle d'excellence culturelle pour requalifier ce quartier. Dès lors, l'objectif est également d'attirer des populations locales ainsi que les populations extérieures à Chantereine, notamment du Nord de la commune, pour redynamiser le secteur.

Les propositions suivantes de mon projet individuel concernent le quartier Chantereine et les services destinés à s'y installer. Le devenir des locaux libérés par cette nouvelle disposition des équipements sera aussi abordé, mais de manière moins détaillée.

A. Un terrain à la croisée des chemins

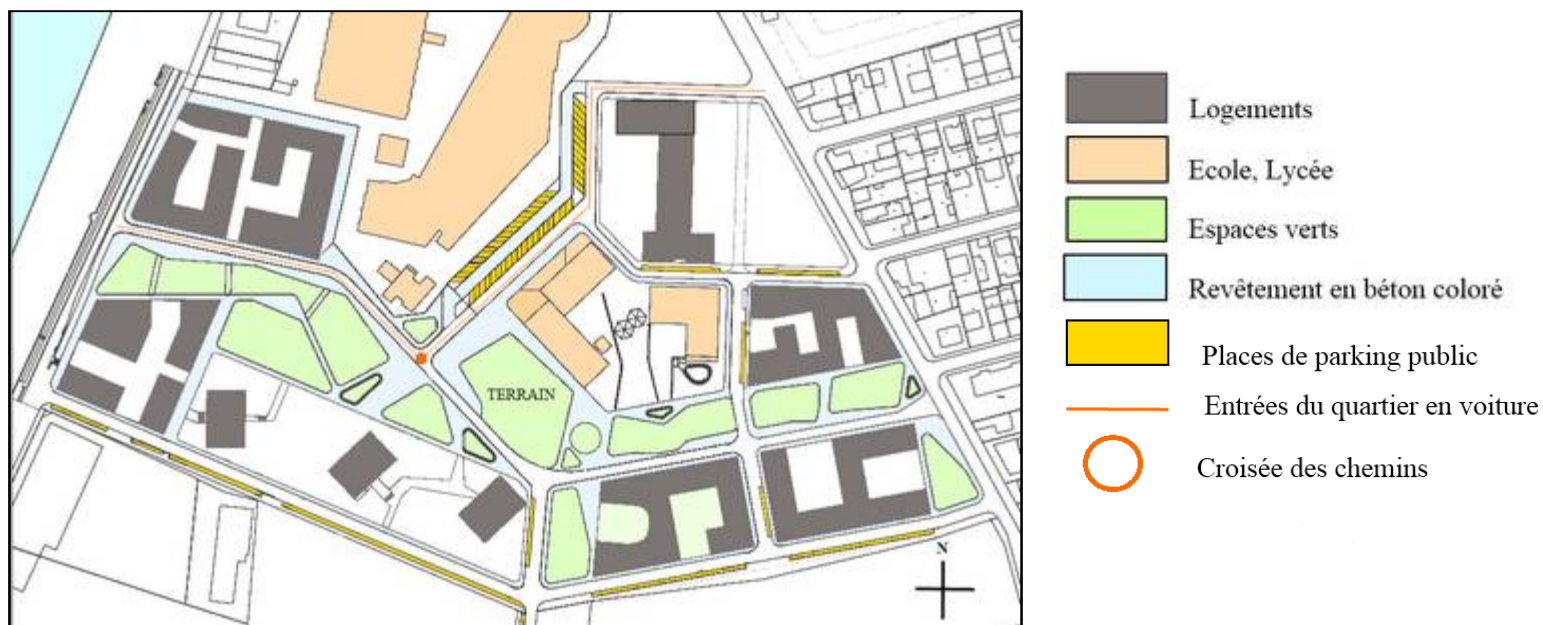
1. Une centralité physique dans Chantereine

Le nouveau bâtiment du Conservatoire sera édifié au centre du quartier Chante-reine à l'image d'un immeuble « *totem* ». Lieu d'excellence, la construction sur deux niveaux sera bâtie sur un terrain qui se situera « *à la croisée des chemins* ».

Sur la carte, on observe que les deux entrées automobiles dans le quartier se situent au niveau du quai de la Révolution et de la rue Etienne Dolet. Elles se croisent entre le Lycée Maximilien Perret et l'école maternelle Lacore Moreau au niveau de la prairie ludique.

Figure 19 : Vue d'ensemble du plan projeté du quartier Chantereine

Source : A.F.T.R.P – Réalisation : Camille Chastagnol



Ce croisement se fait près d'un vaste espace vert d'environ 2800 m² sur lequel il est prévu d'implanter un jardin submersible du type « prairie ludique ». Cette zone centrale fait partie des 8866 m² d'espaces verts créés à l'occasion de la rénovation du quartier Chantereine. A la fois proche des écoles et des habitations, l'emplacement est idéale pour l'implantation d'un équipement culturel dans un souci de visibilité pour les occupants du quartier, les élèves de l'école maternelle Lacore Moreau et du Lycée Maximilien Perret.

Le bâtiment implanté aura une surface au sol de 750 m² environ, l'espace restant assurera donc sa mission initiale d'espace vert.

2. Les accès au site du nouvel équipement

a. Les modes doux

L'accès piétonnier vers le terrain de construction se fait par les bandes vertes qui traversent Chantereine d'Ouest en Est en s'ouvrant vers la Seine.

Des cheminements privilégiés pour les vélos sont prévus sur ce même espace traversant avec également l'insertion de locaux à vélos prévus dans des abris à vélos extérieurs.



Figure 20 : Cheminement piétonnier central

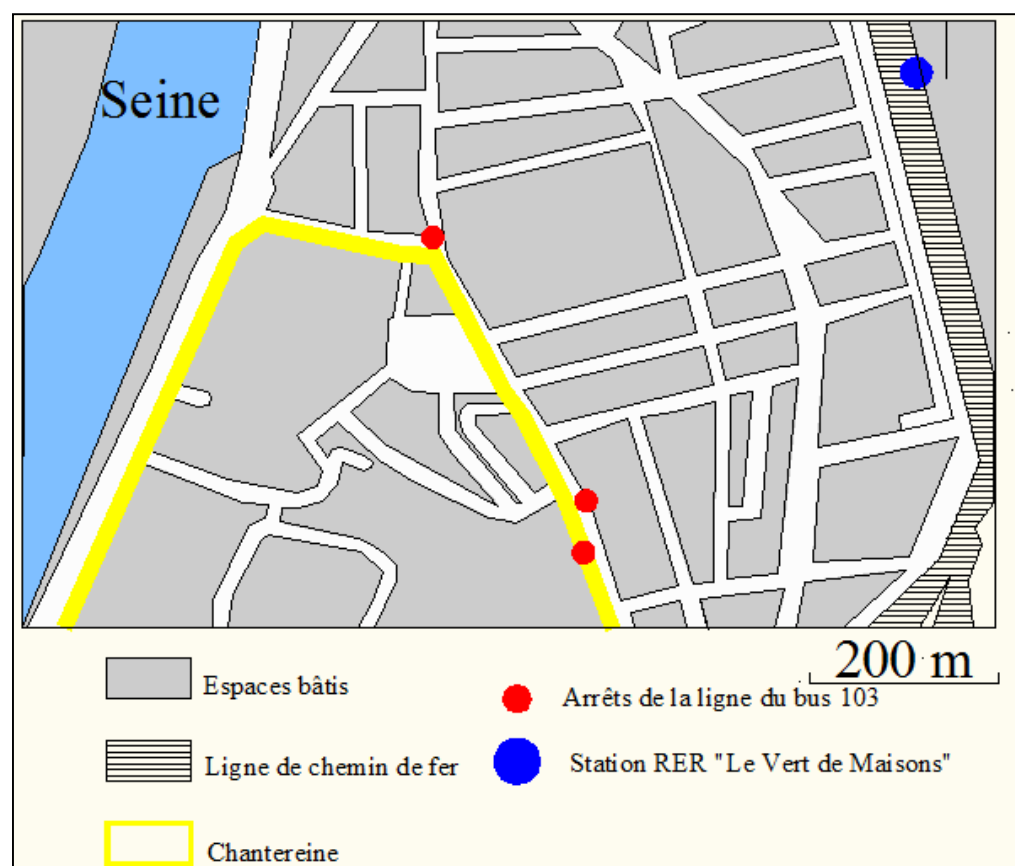
Réalisation : A.F.T.R.P

b. Les transports en commun

Compte tenu de la proximité directe de la gare RER Le Vert de Maisons et de la ligne de bus n°103, Chantereine bénéficie d'un accès aux transports en commun qui relie le quartier à l'ensemble de la ville.

Figure 21 : Carte de localisation des transports en commun proches de Chantereine

Source : R.A.T.P – Réalisation : C. Chastagnol



c. L'automobile

Les deux accès pour entrer dans Chantereine se feront pour le quai de la Révolution et la rue Etienne Dolet. Le stationnement visiteur s'organisera sur la voie publique et ne dérangera pas les habitants du quartier qui ont accès à des parkings collectifs enterrés ou semi enterrés privés.

B. Les aménagements intérieurs

1. Le rez-de-chaussée affecté à la danse

a. Deux studios de danse

L'organisation des studios de danse doit prendre en compte l'aire d'évolution et la hauteur des salles qui doivent être libres de tout obstacle constituant une menace pour la sécurité des élèves pendant un cours de danse. Ainsi, la surface d'un studio de danse sera idéalement de 200 m². Sa hauteur sous plafond sera de 5 m. et sa forme carrée facilitera la prise de repères dans l'espace du danseur.

Il convient de respecter les règles applicables à l'ensemble des bruits de voisinage pour les salles de danse : « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité » (article R. 1334-31 code de la santé publique).

Les caractéristiques du sol des locaux d'enseignement de la danse revêtent une importance capitale sur laquelle il convient d'être particulièrement vigilant pour préserver la santé des élèves. Les normes définies pour éviter les atteintes aux articulations et au squelette, notamment les tassements entraînés par les sauts sur un sol trop dur, doivent permettre d'évoluer sur une surface lisse non glissante. Les planchers en bois sont les plus adaptés aux pratiques de danse.

Les obligations concernant les planchers (article R. 462-1 du code de l'éducation) sont de recouvrir l'aire d'évolution des danseurs d'un matériau lisse, souple, résistant et posé de manière homogène, la rendant peu glissante. Le bois employé pour le parquet doit être prévu pour éviter les échardes et accidents. Un plancher en érable du Canada, dont les fibres et pores sont très serrés, est idéal pour assurer une garantie contre les échardes et réduire l'encrassement.



Photo 20: Exemple salle de danse parquetée au Conservatoire de Franconville

Source : Conservatoire de Franconville

Des barres en bois seront fixées au mur sur deux hauteurs, superposées de 1,50 m et 0,85 m. Les sections recommandées sont de 45 mm pour la plus haute et de 35 mm pour la plus basse. La barre doit se trouver à une distance du mur de 25 à 35 cm.

- Les miroirs occultables recouvriront un pan de la pièce situé perpendiculairement aux murs percés de fenêtres.
- L'éclairage du studio de danse sera assuré autant que possible par la lumière du jour et un éclairage qui ne doit pas fatiguer les yeux.
- Le matériel audio et vidéo, dont la puissance sera adaptée au volume de la salle, est indispensable à l'enseignement des danses actuelles.

Les normes d'hygiène et de sécurité dans l'article R. 462-4 du code de l'éducation impose au moins un cabinet d'aisance et une douche dans le studio de danse. Ces équipements hygiéniques et sanitaires sont augmentés d'une unité par vingtaine d'usagers supplémentaires ou fraction de ce nombre. Nous prévoyons 3 douches pour chaque studio de danse et 3 cabinets d'aisance pour l'étage.

L'article R. 462-2 du code de l'éducation impose l'équipement d'une trousse de secours de premiers soins et d'un moyen de communication permettant d'alerter rapidement les services de secours.

b. Le bureau administratif

Un bureau de 50 m² sera réservé à l'administration et la gestion du bâtiment. A la fois secrétariat et accueil pour les parents d'élèves, le bureau sera vitré pour permettre une visibilité sur les entrées et sorties de l'établissement.



Photo 21 Exemple de bureau avec cloisons vitrées

Source : amso.fr

La pièce sera équipée du matériel bureautique nécessaire.

2. Le 1er étage affecté aux pratiques musicales actuelles**a. La salle de musiques amplifiées**

Accueillant les cours de guitare et basse électrique de l'actuel Conservatoire, la salle de musiques amplifiées aura une surface de 100 m², une hauteur de 3,5 mètres et une forme carrée.

Le décret du 15 décembre 1998 (n° 98-1143), relatif aux prescriptions applicables aux établissements ou locaux diffusant à titre habituel de la musique amplifiée, ne s'applique pas aux salles d'enseignement de la musique et de la danse. Cependant, cette salle de musiques amplifiées respectera ce décret dans un souci de respect de la tranquillité des habitants du quartier Chanteraine. Un filtrage des entrées et sorties des salles sera assuré pour une meilleure isolation phonique et la salle sera entièrement isolé à hautes performances acoustiques et phoniques.

Les équipements de la salle de musiques amplifiées correspondent aux équipements actuels qui seront transférés du Conservatoire vers la nouvelle antenne. On compte :

- Les instruments : une guitare électrique, une basse électrique, un clavinova, deux batteries électroniques
- Le matériel associé : quatre amplificateurs de guitare électrique, 3 amplificateurs de basse électrique,
- deux armoires, des pupitres et chaises.

L'éclairage de la salle de musique amplifiée sera assuré autant que possible par la lumière du jour avec le relais d'un éclairage qui ne doit pas fatiguer les yeux.

Le matériel audio et vidéo, dont la puissance sera adaptée au volume de la salle, est indispensable à l'enseignement des musiques actuelles.

b. La salle de percussions

Accueillant les cours de percussions et de batterie de l'actuel Conservatoire, la salle de percussions aura une surface de 110 m², une hauteur de 3,5 mètres et une forme rectangulaire.

La salle de percussions bénéficiera d'une isolation phonique réduisant les réflexions parasites qui ont lieu lors de l'émission du son. Un filtrage des entrées et sorties des salles sera assuré par un sas acoustique.

Les équipements de la salle de percussions correspondent aux éléments actuels qui seront transférés du Conservatoire vers la nouvelle antenne. On compte :

- Les instruments : principalement deux batteries, un marimba, deux xylophones, un vibraphone, trois timbales, un piano droit, un piano électrique et de nombreuses petites percussions
- Le matériel associé : un ordinateur, matériel d'enregistrement
- deux armoires, pupitres, chaises.



Photo 22 : Actuelle salle de percussions

Auteur : C. Chastagnol

L'éclairage de la salle de musique amplifiée sera assuré autant que possible par la lumière du jour avec le relais d'un éclairage qui ne doit pas fatiguer les yeux.

Le matériel audio et vidéo, dont la puissance sera adaptée au volume de la salle, est indispensable à l'enseignement des musiques actuelles.

c. Le studio d'enregistrement et une salle M.A.O

La salle de Musique Assistée par Ordinateur sera divisée en deux parties : une partie de M.A.O de 50 m² et une salle d'enregistrement de 50 m² également.

Le studio d'enregistrement est divisé en deux parties : un espace studio proprement dit dont la première qualité est une bonne acoustique car on y capte le son à enregistrer avec des microphones. La partie cabine sera équipée de matériel d'enregistrement, de tables de mixage, d'enceintes (ou Monitoring) pour restituer les enregistrements, et de divers appareils de traitements du son ou périphériques nécessitant du matériel informatique.



**Photo 23 : Studio de répétition à
L'Autre Canal (Nancy)**

Auteur : Cyril Turla

La salle de M.A.O sera destinée à l'apprentissage de l'utilisation des logiciels de création musicale. De plus, on y enseignera certaines techniques spécifiques au DJing. Les équipements de la salle de M.A.O correspondent d'une part, aux équipements actuels qui seront transférés du Conservatoire vers la nouvelle antenne et d'autre part à l'acquisition de matériel complémentaire.

d. La bibliothèque

À la fois partothèque, discothèque et médiathèque, la bibliothèque disposera de 57 m² pour mettre à disposition des élèves des partitions, CDs et documentations (livres, dvd) liés à la danse et à la musique qu'ils pourront consulter sur place et emprunter.

Un espace de consultation permettra aux élèves de parcourir les différents documents. Un espace d'exposition présentera chaque trimestre des documents autour des musiques et danses actuelles du monde.



**Photo 24 : Centre de documentation du
Conservatoire à rayonnement régional de Nice**

Source : Conservatoire de Nice

e. Salle des pratiques collectives et de concert

La salle de pratiques collectives est un vaste espace de 155 m² dédiée aux ensembles de jazz, rock, à l'atelier musique contemporaine, aux percussions afro-cubaines et au big band. De plus, cet espace servira aux auditions et autres concerts d'élèves. Le développement des pratiques collectives et des représentations permet le tissage d'un lien entre les élèves et avec les professeurs autour d'un projet commun. La structure pourra également accueillir les élèves du Conservatoire actuel autour de projets transversaux dans une logique d'échange et d'ouverture vers toutes les esthétiques existantes.

La salle bénéficiera d'une isolation phonique réduisant les réflexions parasites qui ont lieu lors de l'émission du son. Un filtrage des entrées et sorties des salles sera assuré par un sas acoustique.

Photo 25 : Salle d'audition du Conservatoire de Malakoff

Source : Conservatoire de Malakoff



Un local de stockage (28 m²) sera mis à disposition afin de ranger les différents décors et instruments nécessaires lors des représentations.

Une scène surélevée sera installée dans la salle avec les équipements nécessaires pour l'éclairage (spots), et le son (microphones, table de mixage, sonorisation).

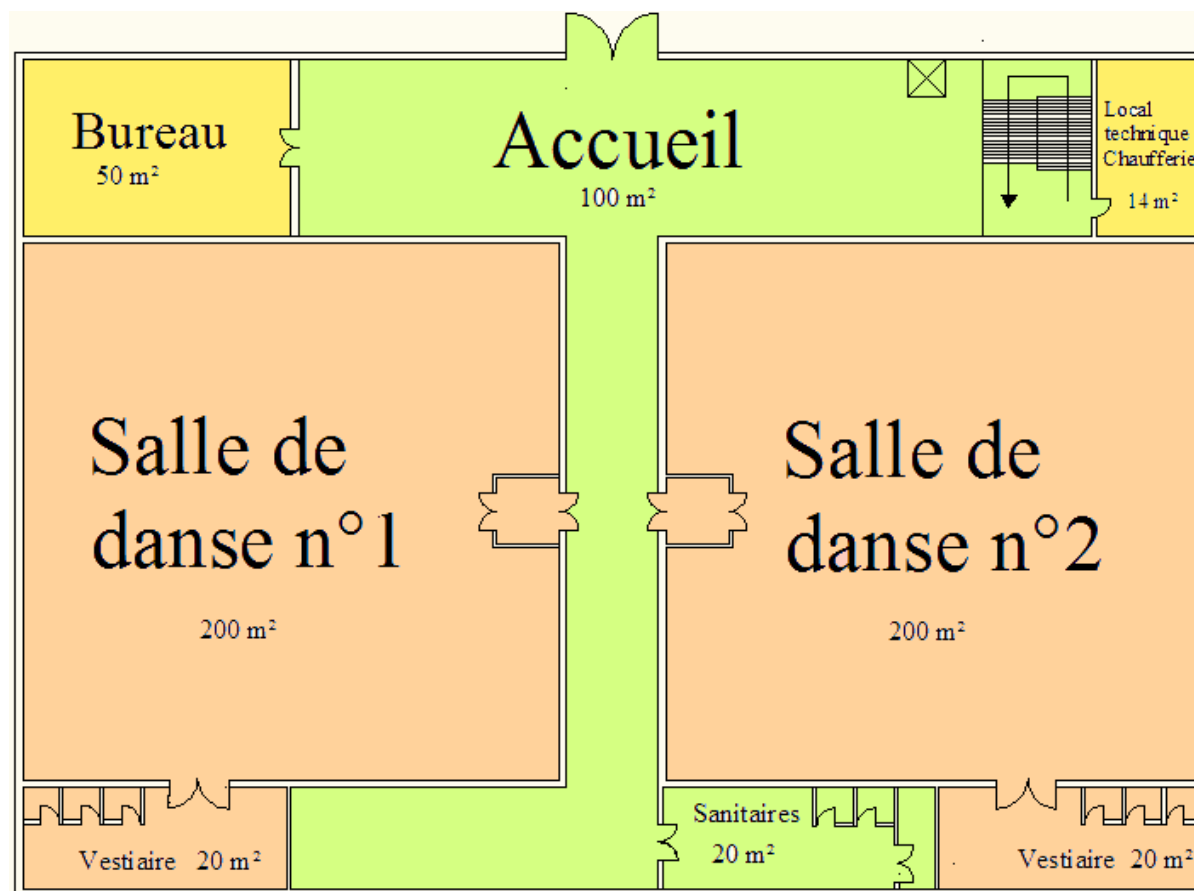
Le mobilier mis à disposition sera essentiellement des chaises et des pupitres.

f. La salle des professeurs

Espace de détente et de concertation, la salle des professeurs de 22 m² permettra aux enseignants de se rencontrer, d'échanger et de se restaurer (un réfrigérateur, un micro-onde et une machine à café seront mis à disposition).

La salle des professeurs servira également de salle de réunion. Elle sera pourvue essentiellement : de chaises, d'une table centrale, d'un rétroprojecteur pour les présentations et de diverses fournitures.

REZ-DE-CHAUSSEE

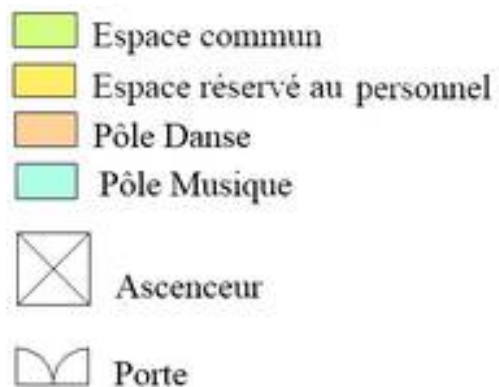
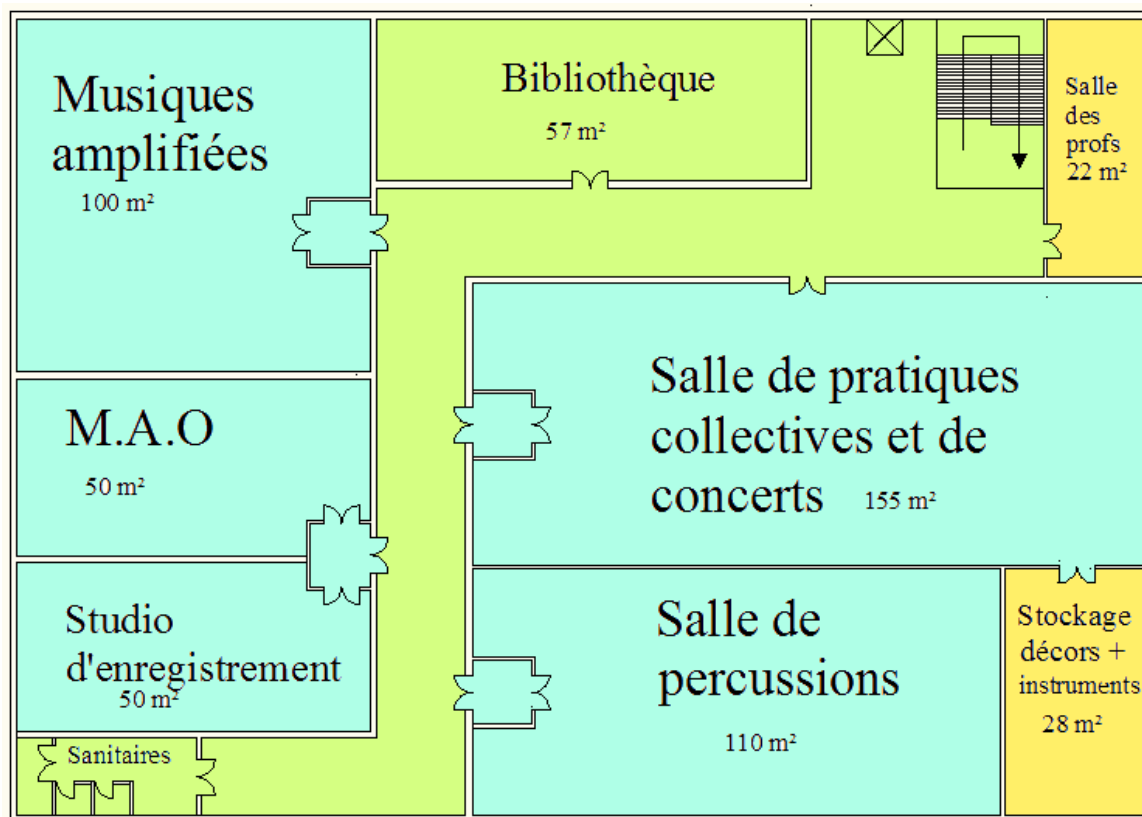


- Espace commun
- Espace réservé au personnel
- Pôle Danse
- Pôle Musique
- X

 Ascenseur
- ⌋

 Porte

R+1 (1^{ER} ETAGE)



C. Le devenir des locaux libérés

Le déménagement des cours de musiques amplifiées, de percussions, de batterie, et de M.A.O vers le nouveau bâtiment va permettre la libération de locaux dans le Conservatoire. Ces espaces sont susceptibles de répondre à la demande notamment en piano et guitare classique qui n'est pas entièrement satisfaite car, chaque année des dossiers d'inscriptions sont refusés.

De plus, la libération des salles de musiques amplifiées et percussions actuellement accolées à la salle d'audition pourrait permettre d'envisager un agrandissement de celle-ci, souvent trop étroite lors de manifestations d'élèves.

D. Le déroulement des opérations

En imaginant une prise de décision rapide, ce projet ne verra le jour que dans quelques années, compte tenu du temps d'étude, de la consultation des différents acteurs et de la mise en place des outils nécessaires.

Une construction neuve prendra de manière générale un certain temps (entre un an et demi et deux ans). L'architecte qui se verra confier l'aménagement du bâtiment devra prévoir une conception moderne de l'espace en cohérence avec le nouveau quartier Chantereine et les futures activités culturelles.

Le calendrier suivant n'est qu'indicatif et ne figure ici que pour donner une idée des grandes étapes du projet. Le déroulement des opérations est basé sur le calendrier type pour la mise en place d'une nouvelle bibliothèque ou médiathèque.

Figure 22 : Ebauche de calendrier opératoire
Source : Guide de planification de construction

Planification du projet	263 jours
Avant projet	174 jours
Définition/approbation du projet	20 jours
Négociations avec la ville	154 jours
Préparation d'un plan image	24 jours
Acquisition du terrain	145 jours
Confirmation cession du terrain	1 jour
Modification du zonage	119 jours
Annonce publique du projet	1 jour
Programme des besoins	19 jours
Préparation du programme des besoins	18 jours
Remise du programme des besoins	1 jour
Programme de construction	70 jours
Préparation du programme de construction	50 jours
Validation des coûts	5 jours
Commentaires et approbation de la Communauté d'Agglomération	10 jours
Révision du programme	15 jours
Validation du programme de construction	5 jours
Conception	254 jours
Mandats au professionnels	44 jours
Préparation du mandat	20 jours
Période d'appel d'offre (Architecte, Ingénieur)	13 jours
Comités de sélection	10 jours
Signature du contrat	1 jour
Concept	45 jours
Élaboration du concept	20 jours
Contrôle des coûts	5 jours
Approbation du concept	5 jours
Demande de permis à la ville	20 jours
Préparation des plans et devis	390 jours
Elaboration de plans et devis	130 jours
Contrôle qualité	130 jours
Révision et dépôt des documents d'appels d'offre	130 jours
Réalisation	568 jours
A/O entrepreneurs	149 jours
Mobilisation du chantier	30 jours
Travaux de construction	324 jours
Mise en service	65 jours
Clôture des travaux	81 jours
Livraison des lieux	80 jours
Correction des défaillances	1 jour
TOTAL	1166 jours

Figure 23 : Exemple de calendrier opératoire envisageable

E. La programmation du nouvel équipement

1. La Programmation culturelle

Le programme adapté à une dynamique culturelle actuelle devra faire de l'exigence de qualité une condition de réussite.

Quatre styles de danse seront enseignés par des professeurs agréés engagés par le Conservatoire : le hip-hop, la danse moderne-jazz, la danse contemporaine et les danses du monde. La nécessité de la formation des acteurs éducatifs aux pratiques artistiques est un gage de qualité des enseignements comme le souligne Chantal Dahan : "Pour enseigner le hip-hop, il faut d'abord comprendre et intégrer sa dimension artistique. Il faut beaucoup d'exigence sur la qualité de l'expression. C'est pourquoi nous travaillons avec toutes les fédérations pour les sensibiliser à la qualification de leurs animateurs, qui doivent pouvoir fournir des outils aux jeunes. Les rencontres et le travail avec les artistes sont également très formateurs. Tout l'enjeu est de trouver une façon d'amener à la connaissance, indispensable, sans être didactique."

Les professeurs agréés de musique seront transférés vers le nouvel espace. Ils poursuivront leur mission d'enseignement en prenant soin de mener des actions transversales avec le département de danse et le Conservatoire classique.

2. Une nouvelle politique tarifaire

A l'instar de Conservatoires de nombreuses communes d'Ile de France tels qu'Ivry-sur-Seine, Vincennes, Clichy-la-Garenne, Clamart, une politique tarifaire calculée en fonction du quotient familial permettrait de proposer des tarifs adaptés aux revenus des ménages.

Cet engagement politique fort traduirait la volonté actuelle de la municipalité de préparer au mieux les enfants d'aujourd'hui à devenir les adultes responsables de demain.

3. L'obtention du statut de Conservatoire agréé par le Ministère de la Culture

250 écoles municipales de musique sont agréées par le ministère de la Culture. L'agrément est en quelque sorte un label de qualité accordé après inspection. Il est accordé aux écoles qui en font la demande auprès de l'Inspection de la

musique via leur DRAC. L'agrément suppose une organisation des études conforme au schéma d'orientation pédagogique des écoles de musique préconisé par le ministère de la Culture. Les E.M.M.A (Ecoles Municipales de Musique Agréées) proposent donc un cursus d'enseignement en trois cycles et un choix conséquent de disciplines instrumentales et vocales. Elles délivrent aux élèves le CFEM en fin de 3e cycle. L'arrêté du 15 décembre 2006 change son appellation en C.R.I (Conservatoire à rayonnement intercommunal).

Ce statut est celui de l'actuel Conservatoire. La construction d'un nouvel équipement nécessitera donc de prévoir une inspection pour conserver le titre actuel lui conférant un label d'excellence.

4. La promotion auprès des écoles et des associations culturelles d'Alfortville

La démocratisation du nouveau bâtiment du Conservatoire doit s'appuyer sur une campagne de promotion des équipements. L'organisation de portes ouvertes, en lien avec les associations, avec une présentation des différentes disciplines par les professeurs de danse et musique pourra être envisagée dans le but de faire connaître les nouvelles matières enseignées.

La promotion auprès des écoles doit également être prévue dans une optique de collaboration avec les établissements scolaires.

Mettre en valeur Chanteraine	Y installer un équipement culturel original
	Créer une offre culturelle adaptée
Permettre la démocratisation de la culture et du Conservatoire	Le choix d'un quartier appartenant à la Z.U.S des Quartiers Sud
	La promotion auprès des écoles et associations
	Une politique tarifaire nouvelle
Développer une offre culturelle nouvelle en adéquation avec la demande	La création d'un pôle Danses Actuelles
	La mise en valeur des cours de Musiques Actuelles
	La création d'une Bibliothèque et du Studio d'enregistrement.

Conclusion

Les propositions formulées tentent de répondre aux besoins et aux enjeux mis en évidence par la construction d'une antenne du Conservatoire d'Alfortville dédiée aux Musiques et Danses actuelles. Par la mise en place de services accessibles à tous dans un bâtiment situé dans le quartier sensible de Chantereine et voué à la démocratisation de pratiques culturelles d'excellence ; les propositions vont dans le sens de la redynamisation urbaine engagée au travers du P.R.U. Elles contribuent aussi, à leur mesure, au renforcement de la mixité sociale par la rencontre des habitants du Nord et du Sud d'Alfortville grâce à la création d'un programme artistique original et novateur dans la commune.

Toutefois, certaines limites au projet apparaissent. Tout d'abord, l'aspect financier n'est pas abordé dans le cadre du PIND et le budget nécessaire à la réalisation d'un tel édifice est important. Malgré les différentes aides possibles, Alfortville est une commune avec des moyens limités qui a déjà investi dans le projet P.R.U. Cependant, on notera que le climat actuel de la commune est favorable à l'initiation de nouveaux travaux d'équipements publics en cohérence avec les objectifs du C.U.C.S.

Les projets d'aménagement actuels de la mairie concernant la destination du terrain d'étude divergent avec ceux proposée dans ce PIND. Néanmoins, la création d'équipement public est à ce jour éventuellement envisagée et la Mairie d'Alfortville semble ouverte au dialogue notamment à travers une rencontre avec le maire pour présenter l'étude. On peut alors se demander si cette annexe « virtuelle » de Conservatoire et si le projet Danses et Musiques actuelles verra le jour ?

Bibliographie

Ouvrages et rapports divers :

BERTHONNET Arnaud, *Logial-OPH (1951-2008)* : petite et grande histoire d'un office public de l'habitat, InSiglo : Rueil-Malmaison 2009, 272 pages

BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *Les héritiers* : les étudiants et la culture, Minuit, 1964, 192 pages

OCTOBRE Sylvie, DETREZ Christine, *L'enfance des loisirs* : Trajectoires communes et parcours individuels de la fin de l'enfance à la grande adolescence, Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 2010, 427 pages, (Collection Questions de Culture)

Observatoire national des zones urbaines sensibles, *Rapport 2010* , Edition du CIV,2010 [avril 2012],

Mairie d'Alfortville, *P.L.U* : Diagnostic urbain, 2009, 33 pages

Plaine Centrale du Val de Marne, *P.L.H* : Orientations 2010, 2010, 18 pages

Plaine Centrale du Val de Marne, *Contrat Urbain de Cohésion Sociale*, 2007, 15 pages

Inspection générale des affaires sociales, *Rapport 2007* : L'accès à la culture des plus défavorisés, 2007 [avril 2012]

Ministère de la Culture et de la Communication, *Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre*, 2001, 7 pages

Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, *Schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement de la musique dans les Conservatoire*, 2008, 11 pages, février 2012

Dominic Munari, *Enseigner les musiques actuelles dans les établissements d'enseignement artistique* : un enjeu de société ou comment passer du Conservatoire au centre de ressources musicales, 196 f.

Mémoire de DESS Management du Secteur Public, Institut d'études politiques de Lyon, 2003

Adrien Ranson, *Le poids des déterminants sociaux dans la fréquentation des écoles de musique*,
Mémoire, CEFEDM Bretagne/Pays de la Loire, 2007

DUBECHOT Patrick, LECOMTE Charle, *Des ressources aux compétences : propositions pour une méthode d'analyse des attitudes et comportements des jeunes des banlieues et d'ailleurs*, Cahier de Recherche, N° 153, novembre 2000

GILLIER Eve, *Quelle place pour le contrat de ville dans la politique culturelle municipale ?*,
Mémoire de 1ère année, Institut d'Urbanisme de Paris, 2006

Périodiques

Albert Bastenier, « *Retour sur la crise des banlieues et ce qu'elle nous apprend* », larevuenouvelle, n° 3 / mars 2006, 11 pages

« *Education populaire et action artistique* », De l'Hiver à l'Été, octobre 2002,

« *Evolution du hip-hop à travers ses financements* », De l'Hiver à l'Été, novembre 2009, 32 pages

« *Les pratiques artistiques et culturelles des jeunes : mieux connaître pour mieux accompagner* », De l'Hiver à l'Été, juillet 2008, 32 pages

« *La danse hip-hop 25 ans pour reconnaître, 25 ans pour structurer ?* », De l'Hiver à l'Été, février 2007, 28 pages

« *Identifier, accompagner et partager les pratiques artistiques en amateur* », De l'Hiver à l'Été, décembre 2002, 15 pages

Sites internet

Mairie d'Alfortville (octobre 2011-mai 2012), <http://alfortville.fr/>

P.R.U d'Alfortville (janvier-mai),

http://alfortville.fr/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=333&Itemid=530

Conservatoire d'Alfortville (janvier 2011-mai 2012), www.agglo-plainecentrale94.fr/missions-et-actions/conservatoires.html

Juste Debout School (mai 2012), www.juste-debout.com/fr_FR/in/frschool52-ecole-de-danse

Grigny - L'école de Break Dance (mai 2012), www.grigny91.fr/loisirs/break.htm

Guide des aides : CULTURE Conseil général du Val-de-Marne (avril 2012), www.cg94.fr/liste/aides?d=565

Jeunes et politique Points de vue | Humanité (avril 2012), www.humanite.fr/politique/jeunes-et-politique-points-de-vue-490752

Les arts de la scène - Conseil régional d'Île-de-France (avril 2012), www.iledefrance.fr/missions-et-competences/culture-tourisme-sports/la-culture-et-le-patrimoine/les-arts-de-la-scene/

Orchestre des jeunes, Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale - Conseil de la création artistique – Projets (février 2012), www.conseil-creation-artistique.fr/4.aspx?sr=1&CatID=1d37108f-afb1-4346-bbb9-9c0a51084b9b&ProdID=a9231759-49b5-4153-b41b-3eb05e1ea2f3

Rapport sur la démocratisation de l'enseignement de la musique (mai 2012),
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ministere/L-histoire-du-ministere/Archives/Frederic-Mitterrand-2009-2012/Articles-2009-2012/Remise-du-rapport-sur-la-democratisation-de-l-enseignement-de-la-musique>

Index des sigles

4A. Association amicale des artistes d'Alfortville

A.C.F.P.A : Association franco-portugaise d'Alfortville

A.F.T.R.P : Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne

A.N.R.U : Agence nationale pour la Rénovation urbaine

A.P.S.V : Association de prévention du site de la Vilette

B.T.S : Brevet de technicien supérieur

C.E.P : Certificat d'étude primaire

C.F.E.M : Certificat de fin d'études musicales

C.H.A.M : Classes à horaires aménagés Musique

C.N.C.M : Centre National de la Création musicale

C.N.S.M : Conservatoire national supérieur de musique

C.R.E.A : Centre de Rencontres et d'Expression Artistique

C.R.E.D.O.C : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

C.U.C.S : Contrat urbain de cohésion sociale

D.E.M : Diplôme d'étude musicale

D.E.M.O.S : Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale

E.P.C.I : Etablissement public de coopération intercommunale

E.P.C.V : Enquête permanente sur les conditions de vie

H.E.R : Habitat étude recherche

I.G.H : Immeuble de grande hauteur

I.N.S.E.E : Institut national de la statistique et des études économiques

M.A.O : Musique assistée par ordinateur

M.J.C : Maison des Jeunes et de la culture

O.N.D.I.F : Orchestre national d'Ile de France

O.P.H : Office public de l'habitat

P.A.C : Permanence artistique et culturelle

P.L.U : Plan local d'urbanisme

P.I.N.D : Projet Individuel

P.L.A.I : Prêt locatif aidé d'intégration

P.L.H : Plan local de l'habitat

P.R.U : Plan de redynamisation urbaine

R.E.R : Réseau express régional

S.H.O.N : Surface hors œuvres nettes

S.M.I.C : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

Z.F.U : Zone franche urbaine

Z.R.U : Zone de redynamisation urbaine

Z.U.S : Zone urbaine sensible

Index des Photos

Photo 1 : Vue d'Alfortville (années 70)	17
Photo 2 : Photographie de la crue centennale de 1910 à Alfortville	18
Photo 3 : Le pôle culturel d'Alfortville	19
Photo 4 : Conservatoire à rayonnement intercommunal	20
Photo 5 : Vue du quartier Chantereine de la rive droite de la Seine	31
Photo 6 : La rue de Dijon caractérisée par son tissu pavillonnaire	31
Photo 7 : Gymnase Arielle Viala ouvert en 2008	35
Photo 8 : Les logements sociaux du Grand Ensemble après réhabilitation	38
Photo 9 : Les logements sociaux du Grand Ensemble avant réhabilitation	38
Photo 10 : Le futur parc Saint-Pierre	39
Photo 11 : Les tours des Alouettes vues du cimetière	41
Photo 12 : La Médiathèque Ile Saint-Pierre	43
Photo 13 : La barre I.G.H Dolet (R+22) réhabilitée	44
Photo 14 : Les tours 1 et 3 du groupe Alouettes	46
Photo 15 : Logo de l'école de danse Juste Debout School	67
Photo 16 : Logo du Ministère de la Culture et de la Communication	72
Photo 17 : Logo de la région Ile de France	73
Photo 18 : Logo du département du Val de Marne	75
Photo 19 : Logo de la ville d'Alfortville	77
Photo 20: Exemple salle de danse parquetée au Conservatoire de Franconville	85
Photo 21 Exemple de bureau avec cloisons vitrées	86
Photo 22 : Actuelle salle de percussions	88
Photo 23 : Studio de répétition à L'Autre Canal (Nancy)	89
Photo 24 : Centre de documentation du Conservatoire à rayonnement régional de Nice	90
Photo 25 : Salle d'audition du Conservatoire de Malakoff	91

Index des Figures

Figure 1 : Tableau retraçant l'évolution de la population et de la densité moyenne à Alfortville	23
Figure 2 : Evolution du nombre d'habitants à Alfortville depuis 1968	23
Figure 3 : La rue dessert les bâtiments	26
Figure 4 : Des voies internes mènent aux bâtiments	26
Figure 5 : Les quatre quartiers de la Z.U.S Quartiers Sud	30
Figure 6 : Graphique du reste à vivre 1	45
Figure 7 : Graphique du reste à vivre 1	47
Figure 8 : Phase 1 des travaux dans le quartier Chantereine	48
Figure 9 : Phase 2 des travaux dans le quartier Chantereine	49
Figure 10 : Phase 3 des travaux dans le quartier Chantereine	50
Figure 11 : Phase 4 des travaux dans le quartier Chantereine	51
Figure 12 : Tarifs du Conservatoire d'Alfortville	57
Figure 13 : Offre en danse des Conservatoires proches d'Alfortville	58
Figure 14 : Taux de pratique des activités culturelles en 2008	61
Figure 15 : Pratiques artistiques en amateur en 2008	62
Figure 16 : Taux de fréquentation des équipements à Chantereine	64
Figure 17 : Répartition des élèves par tranches d'âges	65
Figure 18 : Localisation des élèves du Conservatoire d'Alfortville	66
Figure 19 : Vue d'ensemble du plan projeté du quartier Chantereine	81
Figure 20 : Cheminement piétonnier central	82
Figure 21 : Carte de localisation des transports en commun proches de Chantereine	83
Figure 22 : Ebauche de calendrier opératoire	97
Figure 23 : Exemple de calendrier opératoire envisageable	97

Index des Cartes

Carte 1 : Localisation de la commune d'Alfortville – Val de Marne (94)	15
Carte 2 : Localisation de la commune d'Alfortville – Val de Marne (94)	16
Carte 3 : La Seine et la Marne par rapport à Alfortville	18
Carte 4 : Localisation des équipements culturels à Alfortville	22
Carte 5 : Morphologie de l'habitat à Alfortville en 2007	25
Carte 6 : Vue aérienne de la Z.U.S des quartiers Sud	30
Carte 7 : Carte des transports en commun d'Alfortville	33
Carte 8 : Chantereine, un quartier enclavé	41

Table des matières

Avertissements	5
Remerciements	6
Préambule	11
Introduction	12
I. Alfortville	14
A. Une commune de première couronne au Sud-Est de Paris.....	14
B. De la commune inhabitée à la commune urbanisée	17
C. La proximité de la Seine et de la Marne	18
D. Des équipements et services culturels variés situés principalement dans le Nord de la commune	19
E. Une explosion démographique depuis 1999:	23
F. Une population défavorisée	24
G. Des disparités entre le Nord et le Sud	25
II. Le quartier Chantereine au cœur de la Z.U.S d'Alfortville	29
A. La Z.U.S des Quartiers Sud	29
B. Dynamique et opérations en cours : le Projet de Rénovation Urbaine	36
C. Chantereine : quartier social enclavé en mutation.....	40
III. Diagnostic ciblé : le Conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville face à de nouveaux besoins	55
A. L'offre du territoire en musiques et danses actuelles	55
B. La demande culturelle croissante	60
C. Analyse ciblée des élèves fréquentant le Conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville	65

D. Deux exemples d'écoles proposant un concept original et actuel en Ile-de-France	67
IV. Enjeux et contextualisation : l'accès à l'excellence culturelle pour tous et la mise en valeur du quartier Chanteraine au cœur du projet	71
A. Un accès à l'excellence sous toutes ses formes plébiscité à différentes échelles	71
B. Les enjeux pour Alfortville	75
V. Propositions d'aménagement	80
A. Un terrain à la croisée des chemins	80
B. Les aménagements intérieurs	84
C. Le devenir des locaux libérés	96
D. Le déroulement des opérations	96
E. La programmation du nouvel équipement	98
Conclusion	101
Bibliographie	102
Index des sigles	105
Index des Photos	106
Index des Figures	107
Index des Cartes	108
Table des matières	109
Résumé	111

Résumé

Depuis les années soixante, les politiques culturelles gagnent en importance et en qualité à l'échelle nationale tout d'abord, puis de plus en plus à l'échelle communale depuis les années soixante-dix. La volonté de démocratisation culturelle, c'est-à-dire d'amener les populations habituellement écartées physiquement ou socialement, vers les pôles culturels est une démarche complémentaire de celle qui consiste à faire venir la culture dans les quartiers. L'implantation d'équipements culturels de proximité au sein des territoires de même que le travail vers développement de nouvelles formes d'expression artistique et culturelles tendent à rapprocher les « gens » et la « culture ».

Alfortville, commune de banlieue du Val de Marne en région Île-de-France est située en première couronne de l'agglomération parisienne. Caractérisée par une population très hétérogène socialement, l'enjeu de l'accès à la culture pour tous sur le territoire est, dans un contexte de redynamisation urbaine, un outil de valorisation de ses quartiers sensibles et défavorisés du Sud. La commune a défini dans son C.U.C.S un objectif de réduction des inégalités urbaines et sociales en favorisant notamment l'accès à la culture des populations des quartiers prioritaires, ainsi que certaines formes d'expression culturelle. C'est dans ce contexte que le projet ci-après propose la construction d'un nouvel équipement culturel à la fois innovant et adapté dans le quartier Chantereine : l'annexe Musiques et Danses actuelle du Conservatoire d'Alfortville.

Mots-clefs :

Alfortville, Val de Marne, Ile de France, démocratisation culturelle, innovation, Conservatoire de musique et de danse